MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mardi 8 février 2022, à 17 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative, *Mmes Fabienne Aubry-Conne*, *Joëlle Bertossa*, *M. Simon Brandt*, *Mme Alia Chaker Mangeat*, *M. John Rossi*, *Mmes Albane Schlechten* et *Leyma Milena Wisard Prado*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 8 février et mercredi 9 février 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Le président. Je cède la parole à M[me] la maire, Frédérique Perler, pour son discours inaugural.

M[me] Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente du Conseil administratif, Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, c'est un réel plaisir pour moi que nous puissions enfin nous retrouver aujourd'hui dans cette salle historique de notre parlement flambant neuf, qui a accueilli tant de débats liés à la vie municipale depuis presque deux siècles. Quel changement vivons-nous! Quelle réussite que cette très belle salle! Cette spectaculaire modernisation aura nécessité plus de trois ans de travaux, avec un résultat salué à juste titre par toutes et tous.

Tout aura été entièrement repensé pour améliorer ce lieu et nous offrir d'excellentes conditions de travail. Je suis, pour ma part, et je crois pouvoir m'exprimer au nom de mes collègues du Conseil administratif, enchantée de retrouver cette salle qui ne possède plus rien en commun avec celle que nous avons quittée il y a quelques années et qui avait servi de cadre aux débats de ce parlement de 1962 – à la suite déjà d'une rénovation – à 2018.

Plus lumineuse et avec une meilleure acoustique, cette salle rénovée allie désormais confort, esthétique, accessibilité et équipement pour notre plus grand bien-être. Nous nous devons maintenant de la faire vivre dans le cadre de nos nombreux échanges et débats que cette configuration en hémicycle et non plus face à face devrait, nous dit-on, largement contribuer à apaiser, à rendre plus sereins. Nous le verrons bien.

En attendant d'expérimenter ce nouvel environnement, je tiens, au nom du Conseil administratif, à adresser mes plus vifs remerciements à l'Etat de Genève pour avoir, comme vous le savez, financé ce magnifique projet patrimonial à

hauteur de quelque 19 millions de francs. Je me dois également de remercier chaleureusement l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui nous a reçus pendant toute cette période de rénovation en nous mettant à disposition une salle qui nous aura permis de continuer à parfaitement fonctionner.

Je me réjouis, Mesdames et Messieurs, que ce lieu d'échanges et de dialogue chargé de souvenirs personnels mais aussi collectifs puisse désormais nous accueillir à nouveau tous les mois. Cette rénovation – magnifique… – était nécessaire. Je ne doute pas qu'elle contribuera à servir, comme il se doit, nos institutions et à favoriser la bonne marche de notre vie démocratique. Je vous souhaite une excellente séance et vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Madame la maire, Madame la vice-présidente du Conseil administratif, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux et représentants des médias, Mesdames et Messieurs, après trois ans d'exil, nous voilà rassemblés pour inaugurer le retour à notre salle emblématique de l'Hôtel de Ville. Cet espace, dont la première ébauche remonte au XV^{e} siècle, a connu depuis de nombreuses affectations. Maison de ville en 1405, Hôtel de Ville au XVIII^{e}, cette demeure a abrité tour à tour le Petit Conseil, le Conseil des Deux-Cents, ancêtre du Grand Conseil et, enfin, le 1er août 1842, la tenue de la première séance du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, un clin d'œil à l'histoire de notre Conseil municipal dans cette salle et de rappeler pour l'anecdote que, lors de sa séance du 9 août 1842, le Conseil municipal avait décidé de rester provisoirement dans l'Hôtel de Ville, alors même que le conseiller municipal James Fazy était favorable à ce que le pouvoir communal aille s'installer dans un autre local. Le 5 avril 1960, à la veille du lancement des travaux de rénovation, s'est tenue la dernière séance plénière, et le 12 avril de la même année, durant les travaux, le bureau du Conseil municipal se décide à tenir les séances du Conseil municipal dans la salle du Conseil général au bâtiment électoral. La première séance a lieu le 17 mai.

Après deux ans de travaux, le mardi 16 janvier 1962, le Conseil municipal tient sa première séance dans la nouvelle salle rénovée, qui avait été inaugurée le samedi 13 janvier par le Conseil d'Etat. Hasard du calendrier, soixante ans après, c'est notre Conseil municipal qui reprend ses travaux dans cette même salle, après rénovation.

Je me suis plongé dans l'histoire, je reviens à notre belle salle. Elle a été entièrement rénovée, de la lumière à l'acoustique en passant par l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sans oublier les couleurs, avec un dominant de beige et surtout de bleu pour les sièges, couleur des Nations unies, qui nous rappelle que Genève partage avec New York l'esprit onusien. Vous trouverez dans la brochure mise à disposition à votre place davantage d'informations. Puisse cette salle, qui va désormais réunir sous le même dôme Ville et Canton, continuer à générer débats et émotions dans une ambiance respectueuse et sereine à la hauteur de la renommée de notre belle démocratie.

Je rends pour finir hommage au Grand Conseil qui a engagé la réalisation de ce beau projet: à son président, M. Diego Esteban, à tout le bureau ainsi qu'au secrétariat avec, à sa tête, M. le sautier, M. Laurent Koelliker. Mes remerciements vont également à l'OMM pour nous avoir chaleureusement accueillis en mettant à notre disposition tous les moyens humains et matériels pour l'accomplissement de nos travaux. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention. Vive la Ville de Genève, vive le Canton de Genève, vive la Suisse! *(Applaudissements.)*

J'annonce l'absence de M[me] Christina Kitsos pour aujourd'hui et demain.

Prescriptions sanitaires liées au Covid-19… Vous avez reçu le plan de protection qui prévaut dans cette salle, ainsi qu'une fiche récapitulative. Le port du masque est obligatoire en permanence, y compris pour la prise de parole. Comme annoncé également, un dispositif de test antigénique est à votre disposition jusqu'à 18 h 15 à la salle des pas perdus. Grande nouveauté, votre carte de vote est également un badge d'accès à la salle, aux ascenseurs et à la prise de parole. Prenez-la toujours avec vous!

Je vous annonce que la résolution R-253[1], actuellement en traitement en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, a été retirée par son auteur.

Une nouvelle version de notre règlement datée du 28 janvier 2022, qui inclut le nouvel article 95ter, soit la mise au débat des propositions de plus de cinq ans, est à disposition sur le site internet du Conseil municipal. Nous traiterons de cet article au courant de ce printemps.

Nous avons eu l'immense tristesse et le profond regret d'apprendre le décès de M. Roland Crot, conseiller municipal de l'Union démocratique du centre de 2003 à 2011 puis de 2013 à 2015. Nous exprimons nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Je vous rappelle les points qui ont été liés pour le débat: les points 102 et 103, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la

[1] «Mémorial 178e année»: Développée, 2713.

violence envers les femmes, et les points 112 et 113, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid.

4. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le temps de parole est d'une minute pour la question et de deux minutes pour la réponse. Je donne la parole à Mme Florence Kraft-Babel.

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Monsieur le président. Je salue tout comme vous et le Conseil administratif la magnificence de cette salle rénovée. Je me pose cependant une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse dans le fascicule qu'on nous a mis à disposition. Qu'adviendra-t-il des vitraux que nous avions auparavant dans cette belle salle?

Mme Frédérique Perler, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. C'est une question que je me suis également posée lorsque j'ai visité cette salle. Les vitraux seront installés dans un bâtiment de l'administration cantonale dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, si je ne m'abuse, vers la tour Firmenich. Ils seront donc toujours visibles – je partage votre point de vue –, ils ne le seront hélas plus depuis ici.

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). Bonsoir… Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Pourquoi devons-nous voter au sein de ce Conseil le budget 2020-2021 du Grand Théâtre mais aussi celui de 2021-2022, alors que la saison est déjà commencée? Pourquoi, d'autre part, devons-nous approuver un budget déjà réalisé? N'y a-t-il pas un problème dans cette manière de faire qui empêche d'agir correctement et de prendre de bonnes décisions?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Madame la conseillère municipale, je comprends votre question. En temps normal, vous devriez voter le budget en début de saison. Là, effectivement, en tout cas dans le cadre du budget 2021-2022, le budget en cours, il y a un certain temps de traitement à la commission des arts et de la culture qui est normal. Quant au budget 2020-2021,

qui a lourdement été impacté par le Covid-19, il a connu plusieurs versions. La preuve, c'est que vous avez déjà reçu l'automne passé le prochain budget 2022-2023. La commission des arts et de la culture mènera d'ailleurs ses auditions afin qu'il puisse être voté à temps par votre Conseil.

Je profite de le préciser car j'ai une réunion à ce sujet avec le Grand Théâtre cet après-midi, dans l'absolu, vous votez le budget du Grand Théâtre en décembre par le biais du budget annuel de la Ville de Genève, et le vote du budget de saison est formulé sous forme de projet de délibération, et ça devrait même être une résolution. C'est surtout l'occasion pour vous d'examiner ce que fait le Grand Théâtre, de vous prononcer, de poser des questions. Cela étant, l'acte légal qui valide le budget du Grand Théâtre est en réalité le vote du budget annuel de la Ville de Genève. C'est là que vous votez vraiment le budget du Grand Théâtre, l'exercice d'examen du budget de saison vous étant surtout utile pour mieux connaître l'institution, poser toutes les questions que vous voulez. C'est d'ailleurs le seul cas où vous examinez le budget d'une institution culturelle directement en commission.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à la maire, M^me^ Perler, et concerne la position et les critères d'évaluation de la Ville de Genève par rapport aux demandes de surélévation. Nous avons récemment relevé plusieurs demandes d'autorisation pour des surélévations de bâtiments dans le quartier des Pâquis, qui est déjà l'un des plus denses, alors que la période qui avait précédé avait été plus calme à ce niveau-là. Nous avons ensuite vérifié dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* où nous avons trouvé 25 demandes de surélévation entre août 2021 et janvier 2022.

Il y a quelques années, Canton et Ville avaient cherché à déterminer des critères communs pour évaluer ces demandes. Ce sont des critères légaux basés sur la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), mais aussi des critères de gabarit, de largeur de la rue ou par exemple l'intégration dans le quartier ou l'ensoleillement. Quelle est la situation aujourd'hui? Quelle est votre position face à ce type de demandes? Sur quels critères vous basez-vous pour le préavis de la Ville de Genève dans ces demandes?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^me^ la maire vous répondra ultérieurement. Je cède la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (LC, ex-PDC). Merci, Monsieur le président. J'ai une question pour M^me^ Marie Barbey-Chappuis, en charge du département de la sécurité et des sports. C'est juste pour une mise au point concernant la mendicité à

Genève. On a vu qu'au Grand Conseil la question a été débattue sur le plan juridique. Je voulais savoir quelles étaient les consignes données aux agent-e-s de la police municipale par rapport à cette question qui est toujours une problématique genevoise, et pas seulement. Je vous remercie pour votre réponse.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Effectivement, la loi qui a été votée en fin d'année dernière n'est pas encore entrée en vigueur et, sauf position impliquant un effet suspensif, elle devrait entrer en vigueur courant février. Comme vous l'avez probablement lu dans la presse, des recours ont d'ores et déjà été annoncés. Quoi qu'il en soit, des contacts ont lieu entre les polices municipales – pas seulement celle de la Ville de Genève – et la police de proximité cantonale quant aux modalités d'application de cette loi et au calendrier envisagé en fonction des recours juridiques qui pourraient apparaître. Voilà où on en est pour l'instant. A ce jour, il n'y a pas d'interdiction de la mendicité sur le territoire cantonal genevois.

M^me^ Bénédicte Amsellem (Ve). Ma question s'adresse à M. le magistrat Kanaan, en charge de la culture, ainsi qu'à M^me^ la magistrate et maire Perler, en charge de l'aménagement. Nous avons eu écho que des oiseaux s'écrasent régulièrement sur les vitres du Musée d'ethnographie (MEG). La problématique que constituent les bâtiments vitrés pour les oiseaux est connue et documentée. Pour eux, ce sont de véritables pièges, et le fait de se heurter aux bâtiments vitrés leur est souvent fatal. Les solutions pour résoudre ce problème existent et sont peu onéreuses. Pouvez-vous vous engager à résoudre cette problématique rapidement? Merci d'avance.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Oui, Madame la conseillère municipale. *(Rires.)*

Une voix. Bravo! Ça, c'était efficace…

M. Ahmed Jama (S). Ma question s'adresse aux magistrats Marie Barbey-Chappuis et Sami Kanaan. Les enfants qui n'ont pas de titre de séjour n'ont pas droit à la carte 20 ans/20 francs, créée par la Ville de Genève et octroyée en effet sur présentation du permis de séjour. Il y a d'ailleurs de grandes différences dans les prix des spectacles pour ceux qui ont le fameux sésame et ceux qui ne l'ont pas. Vos départements sont-ils au courant de cette situation et, si oui, quelles mesures proposez-vous pour que ces enfants puissent bénéficier de cette carte?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, il vous sera répondu ultérieurement. Je cède la parole à M. Maxime Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à M^me^ Marie Barbey-Chappuis et/ou à M. Alfonso Gomez. Elle concerne les anciens locaux de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) aux Eaux-Vives. Je souhaiterais savoir si une réaffectation de ces locaux a eu lieu ou est en cours. Merci de votre réponse.

Le président. Monsieur Gomez vous répond-il? Ou bien Madame la maire?

M^me^ Frédérique Perler, maire. Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. Cette salle de l'ADC devrait normalement retourner à son affectation initiale, c'est ce qui avait été convenu pour que l'ADC puisse l'occuper, puisqu'il s'agissait d'une occupation provisoire en attendant la mise à disposition d'une nouvelle salle et, comme vous l'avez constaté, le Pavillon de la danse a pu s'édifier sur la place Sturm. Il avait donc été convenu que cette salle, qui était destinée à être occupée par la population comme salle communale, retrouve cette affectation-là.

J'ai visité cette salle en compagnie de M. Gomez. Elle devrait, c'est vrai, subir des travaux très importants parce qu'elle est devenue quasiment inutilisable, que ce soit dans les aspects de sécurité, d'électricité, de lumière. La configuration intérieure fait qu'elle devrait supporter beaucoup de travaux assez lourds. Le Conseil administratif n'a pour l'instant pas encore déterminé si la salle serait restituée avec l'usage prévu, puisque cela nécessiterait une rénovation de plusieurs millions de francs, ou s'il envisagera une autre stratégie.

Il y a encore une chose qu'il faut savoir par rapport à la situation de cette salle. Pour atteindre cet endroit, il est nécessaire de traverser un préau d'école. Cette salle n'est donc pas accessible à toute heure du jour et de la nuit, si je puis le dire ainsi. Toujours est-il que vous serez tenus informés de l'avenir de cette salle.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour… Les événements climatiques de l'été dernier ont montré le manque flagrant de préparation des Villes et des Etats européens. Il y a des morts… elles sont consécutives aux chaleurs extrêmes, aux inondations et aux glissements de terrain. Est-ce que la Ville de Genève est préparée pour protéger ses habitants face à ces événements extrêmes? Je parle ici des inondations, des glissements de terrain, des fortes chaleurs. Est-ce que dans trente ans, avec l'augmentation des événements extrêmes, la Ville de Genève sera préparée

puisqu'on sait que les événements climatiques extrêmes continueront d'augmenter à l'avenir, que ce soit la chaleur, les tempêtes, les pluies diluviennes? Je vous remercie, Monsieur le président.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je peux vous répondre sur les missions du Groupement intercommunal SIS, puisque les éléments que vous avez mentionnés, tels que les inondations, s'inscrivent dans ses missions d'interventions. Comme vous le savez, ce n'est plus un service de la Ville de Genève mais bien évidemment que les missions qui étaient celles du Service d'incendie et de secours (SIS) jusqu'au 31 décembre 2021 perdurent dans la nouvelle gouvernance. Peut-être que mes collègues Gomez ou Perler pourront donner quelques détails s'agissant plus spécifiquement du plan d'urgence climatique *(ndlr: la Stratégie climat)*, cela étant, la question de la résilience des Villes et de la Ville de Genève est bien évidemment intégrée dans les réflexions du plan d'urgence climatique qui sera présenté à la fin du mois de février par le Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Les événements dus au changement climatique sont évidemment très divers. La Ville de Genève y travaille déjà depuis un moment. Je pense par exemple au plan Canicule, qui aujourd'hui est mené par notre collègue Kitsos. Je pense aussi au fait d'essayer de trouver des zones d'ombrage pour la population. Vous avez vu l'initiative de Mme la maire, l'été passé, relative à ces trajets pour les personnes d'un certain âge, en temps de canicule *(ndlr: projet de Parc en parc)*, et il y a également ce dont a parlé Mme Barbey-Chappuis tout à l'heure à propos des activités du SIS.

Il y a toute une série de mesures dans cette Stratégie climat. Au niveau des travaux également, Mme Perler s'y est attelée à plusieurs reprises, elle l'a dit, en termes de récupération d'eau pour éviter en effet que cette eau ne prenne le chemin du tout à l'égout et contribue à un moment donné à ces incidents dramatiques. Donc, chacun des départements se prépare à un certain nombre d'événements au cas où. C'est un peu ce qu'on appelle la gestion des risques, qui a cette particularité qu'il arrive aussi que le risque que l'on n'avait pas prévu survienne. Cela n'empêche pas que l'idée de cette Stratégie climat est effectivement de préparer la population et d'éviter au maximum les incidences. Nous aurons l'occasion d'en reparler, thématique par thématique, car votre question est très large.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse logiquement à Mme Christina Kitsos et fait suite à la polémique assez foireuse qui s'est développée il y a quelques jours après l'annonce de l'annulation d'une soirée entre filles

à la ludothèque du Petit-Saconnex qui voulaient organiser une soirée à mixité choisie, une soirée de jeux entre filles, sans garçons. Ça a fait hurler. Cette soirée était une demande de jeunes filles et a été annulée du fait de la politique minable qui l'a frappée. On ne devrait plus organiser à Genève de soirées réservées à un genre ou à un sexe et, comme la Ville de Genève est un des bastions de l'égalité entre les sexes et les genres, on ne devrait plus organiser ni de soirées entre filles et femmes ni de soirées entre garçons et hommes. Dont acte.

D'où ma question innocente et cisgenre: que va, que peut faire la Ville de Genève pour mettre fin aux soirées entre mecs, aux beuveries de vieux grenadiers sans vieilles grenadières, aux réunions de curés sans leurs bonnes, aux afters de *Männerchor* sans soprano? *(Rires.)* J'attends avec gourmandise la réponse de la conseillère administrative.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M[me] la maire vous répondra demain. *(Remarque de M. Holenweg.)* Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre compréhension… Je cède la parole à M. Pierre de Boccard.

M. Pierre de Boccard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M[me] la maire, Frédérique Perler, et concerne la place du Bourg-de-Four. L'ancien magistrat Pagani avait à l'époque dans le pipeline une rénovation, un pavage, comme pour la rue Etienne-Dumont. Qu'en est-il? Cette place fait peine à voir, d'autant que l'on sait la place qu'elle occupe dans le cœur des Genevois. J'aimerais savoir ce que vous allez faire. Qu'en est-il? Pavons cette place!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse demain. Je cède la parole à M[me] Christel Saura.

M[me] Christel Saura (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse également à M[me] la maire, Frédérique Perler, en charge de l'aménagement, et concerne à peu près le même quartier en Vieille-Ville. Il s'agit des bornes rétractables, notamment celles qui se situent entre la place du Bourg-de-Four et la rue Saint-Léger, en bordure de piste cyclable. Ces bornes remontent à hauteur de pédales, ce qui fait qu'elles sont particulièrement dangereuses. Plusieurs accidents sont déjà à déplorer dont un sauf erreur qui a laissé un jeune homme deux mois dans le coma.

Je voulais savoir où en étaient vos réflexions s'agissant de trouver des alternatives en attendant une éventuelle piétonisation de la zone. Est-ce qu'il faut encore

attendre de déplorer un accident plus grave, voire létal, pour voir une solution apparaître?

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Peut-être un élément qui concerne la sécurité, Madame la conseillère municipale car, à l'endroit que vous mentionnez, des véhicules étaient souvent mal stationnés, et c'est encore parfois le cas. Sachez en tout cas que la police municipale est tout à fait attentive à cette problématique. Lorsqu'elle patrouille dans le secteur, les contrevenants sont amendés, puisque ces véhicules sont stationnés sur la piste cyclable et que ça pose un problème de sécurité pour les cyclistes, comme vous le dites.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. La Ville de Genève a largement soutenu pendant la période Covid – et à raison – les locataires d'arcades commerciales. J'aurais voulu savoir combien de locataires ont bénéficié de rabais ou de gratuités. Si vous aviez une estimation, ce serait formidable.

Le président. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je cède la parole à M. Luc Barthassat.

M. Luc Barthassat (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à… *(M. Barthassat n'a pas son masque.)*

Le président. Gardez le masque, Monsieur Barthassat…

M. Luc Barthassat. Oh, Seigneur… malgré le fait qu'on essaie de prendre un peu de hauteur… Ce n'est pas les microbes… La preuve, on est tous là…

Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis. Lors de notre dernière séance – nous étions encore à l'OMM – je vous avais demandé quelle était la position de la Ville quant au concours que l'entreprise bien connue sur le canton, le Baroque, avait remporté pour la gestion des anciennes halles des TPG. Vous m'aviez répondu que tout était en ordre, que tout était signé. Etonnamment, trois à quatre jours après, tous les contrats étaient rompus. Donc, s'il vous plaît, donnez-nous le détail, expliquez-nous pourquoi pour qu'on puisse appréhender ce dossier quant à son passé, son présent et son avenir.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En premier lieu je vous invite à réécouter la réponse que je vous ai faite lors de la dernière session. Je vous disais que le dossier était en cours d'instruction à la suite des différentes nouvelles parues dans la presse, liées aux procédures pénales qui visaient deux administrateurs de la société.

A la suite de l'instruction du dossier et sur proposition de mon département, le Conseil administratif a effectivement décidé lors de sa séance du 2 février quant à cet appel à projets – ce n'était pas un concours… – de révoquer sa décision de mettre à la disposition de la société Spice SA, qui détenait le groupe Baroque, les halles 2 et 3 de la Jonction. Comme nous avons pu le mentionner dans le communiqué de presse – et je me bornerai à ce qui était indiqué dans le communiqué de presse – la Ville de Genève a en effet appris par la presse l'existence d'une procédure pénale visant les administrateurs de la société et, après instruction du dossier, le Conseil administratif est arrivé à la conclusion que le lien de confiance avec les responsables du projet était rompu.

Cela dit, nous sommes bien décidés à faire vivre les halles de la Jonction en attendant l'aménagement pérenne qui devrait voir la naissance d'un parc sur l'ensemble de la parcelle d'ici quelques années. Des réflexions sont donc en cours sur un projet estival centré très certainement sur les sports urbains comme celui qu'on a pu faire l'année dernière et qui a rencontré un joli succès auprès des jeunes de la ville de Genève et d'ailleurs. Je précise que cela ne changera rien vis-à-vis de la halle 1 qui a été attribuée à l'association du Forum pointe de la Jonction. Les discussions pour cette halle 1 se poursuivent indépendamment de la question des halles 2 et 3. Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur Barthassat, et je vous invite encore une fois à bien écouter les réponses avant de déformer les propos lors de la session suivante.

M^me^ Léonore Baehler (Ve). Ma question s'adresse à M. Gomez et à M^me^ la maire. La semaine passée, plusieurs arbres ont été abattus sur le territoire de la ville dont cinq peupliers majestueux le long du sentier des Saules à la Jonction, ainsi qu'un grand érable sur la butte de l'Observatoire, devant le Musée d'art et d'histoire.

Je remercie M. Gomez pour toutes les explications qu'il a fournies sur les réseaux sociaux. J'aimerais toutefois l'entendre encore sur les prochaines plantations qui seront faites et la possibilité de conserver les arbres au maximum, même quand ceux-ci sont malades, même d'ailleurs quand ils sont morts puisque les services écosystémiques qu'ils rendent encore longtemps sont inestimables.

J'aimerais à cet égard également attirer l'attention de M^me^ Perler et du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité sur un point. Comment la décision de remplacer ces arbres par un arceau pour les vélos au sentier des

Saules a-t-elle été prise? N'a-t-on pas l'intention de planter dans cette zone? Ne peut-on pas prévoir d'accueillir à nouveau des arbres en renforçant cet espace?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour la question, Madame la conseillère municipale. Vous vous souvenez que l'été passé, le 23 juin 2021, au sentier des Saules, il y a eu un fort orage lors duquel un des peupliers est tombé sur un certain nombre de véhicules. Il n'y avait personne, il n'y a pas eu d'incident mais, à la suite de cet événement, le Service des espaces verts (SEVE) a mandaté une société externe, qui s'appelle Arboristes-Conseils, pour expertiser les vingt peupliers qui s'y trouvaient afin de connaître leur état. Cette expertise nous a été rendue en octobre 2021.

Il a été identifié à ce moment-là qu'un certain nombre de ces peupliers étaient dangereux. J'ai donc donné l'autorisation d'abattage puisque je donne cette autorisation à partir du moment où le risque pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens est confirmé. Il n'y avait pas encore d'urgence à ce moment-là. Nous avons procédé à une demande d'abattage auprès de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) qui s'est également déplacé pour constater l'état des arbres. Il s'est avéré, en discutant également avec Arboristes-Conseils, que l'état de ces peupliers était bien plus grave que ce qui était estimé. C'est un autre article, l'article 11 du règlement sur la conservation de la végétation arborée, que l'OCAN a la charge de faire respecter, qui nous demande de procéder de manière rapide, quasi immédiate à l'abattage – le délai est de trente jours. C'est donc ce qui a été réalisé du 31 janvier au 4 février.

Je reviens malheureusement sur l'état de ces arbres… Le SEVE a utilisé une nacelle pour commencer à couper, partie par partie. Il s'est approché d'un de ces arbres et le simple fait de le toucher a fait casser son tiers supérieur, qui est tombé dans le Rhône. L'état de ces peupliers était relativement dangereux et c'est la raison pour laquelle nous nous demandons toujours où se trouve tel ou tel arbre, s'il est malade, s'il représente un danger pour la population, puisque, à ce moment-là, on ne tergiverse évidemment pas. Si l'arbre est malade, on se demande d'ailleurs surtout s'il va représenter un danger pour ses congénères… si ceux-ci peuvent avoir la maladie. C'est ce qui s'est passé sur la butte et la promenade de l'Observatoire – je pourrai y revenir.

Le président. Deux minutes, Monsieur le conseiller administratif…

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je pourrai revenir plus longuement auprès de vous sur ces questions. Evidemment que nous allons continuer de replanter trois arbres pour chaque arbre abattu. Nous allons de l'avant de ce

côté-là. En ce qui concerne ce parking pour vélos, nous en avons rediscuté avec Mme Perler pas plus tard que ce matin, nous reviendrons vers vous quand nous aurons l'intégralité de l'information. Si un arbre était prévu à cet endroit, c'est clair, nous en avons convenu, que nous enlèverions cet arceau…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. … et que nous planterions un arbre.

Mme Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse essentiellement à M. Gomez, éventuellement à Mme Perler. Comme vous l'avez peut-être remarqué, les aconits refleurissent dans les parcs, les petites perce-neige aussi, et on a même quelques pâquerettes… Cela amène des personnes qui en ont le loisir à se promener, notamment à la promenade près de la Tour de Champel.

Il n'y a là qu'un seul banc parce que les autres ont disparu ou ont été enlevés pour des raisons politiques diverses. Le seul banc qui reste se trouve à l'ombre. Alors, c'est très agréable en été quand il fait très chaud, mais en février, quand la température est presque négative ou juste au-dessus de zéro, il serait quand même agréable que la Ville de Genève songe à planter, outre des arbres, quelques bancs bien disposés afin que les personnes âgées ou retraitées, les mamans avec enfants ou encore celles qui viennent depuis la clinique Beau-Séjour puissent passer un petit moment au soleil au lieu de se pencher au-dessus de la falaise, à l'endroit où l'on peut apercevoir le pont de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). J'aurais aimé avoir la position de la Ville de Genève à ce sujet.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ne vois pas précisément à quel endroit ça se situe mais je crois qu'il y a des places de parc à côté. L'idéal serait donc qu'on enlève une place de parc pour mettre un banc. Vous avez raison, nous allons regarder, au vu de la fréquentation, l'opportunité de mettre un banc pour que les personnes puissent s'asseoir. Je trouve que c'est indispensable. *(Remarque.)* Je ne peux rien vous répondre d'autre. Vous nous demandez quelle est notre position… La position, c'est que les gens puissent profiter de nos parcs et s'y reposer, c'est évident. Je vous remercie pour la question.

M. Alain Miserez (LC, ex-PDC). Chers collègues, la nouvelle plage des Eaux-Vives à Genève est une grande réussite. Le projet initial avait été un peu bousculé par le World Wide Fund for Nature (WWF), mais cette plage dispose

maintenant d'une magnifique roselière d'environ 5000 m^2 dans son dos. C'est devenu un petit paradis puisque, selon le WWF, plus de 80 espèces d'oiseaux y sont observées. Il y a des grèbes huppés et on a même observé des bergeronnettes et des mouettes monocéphales qui font le plaisir des ornithologues mais également des avocats de la place dont les bureaux donnent sur le lac. La roselière des Eaux-Vives à Genève est donc un formidable exemple de renaturation des cours d'eau de notre ville et de notre canton.

Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Est-ce que la Ville de Genève a prévu de commander une étude scientifique sur toutes les espèces animales de la roselière de Genève, idéalement sous la forme d'une brochure, ou alors d'un petit suivi touristique? Ce serait un excellent moyen de faire «rayonner» la biodiversité de notre ville et de permettre aux passionnés en herbe d'en suivre l'évolution.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. C'est une excellente idée. Il ne s'agit pas véritablement de renaturation de cours d'eau, puisque cette roselière est une création, cela étant, le Conseil administratif examinera de quelle manière nous pourrions éditer une brochure comme vous le suggérez, en y recensant les oiseaux. J'en ferai part à mon collègue Sami Kanaan pour voir si par exemple le Muséum d'histoire naturelle, qui est un pôle d'excellence en matière de biodiversité, possède déjà ce type de brochure, s'ils sont en train d'en élaborer une et, dans le cas contraire, si c'est possible de le faire pour cet endroit spécifiquement. Je vous remercie.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, chers collègues, ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*, par le biais de la maire, M^{me} Frédérique Perler. Le 2 février dernier, les Verts de la Ville de Genève ont été passablement étonnés, pour ne pas dire un autre mot, du refus et de l'argumentaire du Conseil d'Etat à propos de l'initiative populaire cantonale 182 «Climat urbain: de la place pour les arbres, la mobilité douce et les transports publics!». Cette initiative demande que, chaque année pendant dix ans, un pour cent de la voie publique des communes de plus de 100 000 habitants soit transformé pour moitié en espaces verts et arborés et, pour l'autre, en voies de mobilité durable.

Quelle est la position du Conseil administratif de la ville de Genève, qui est la commune genevoise qui, je le rappelle, peut bénéficier le plus de ce que demandent les initiants? Confirmez-vous les chiffres avancés par le Conseil d'Etat, qui affirme que 80% des places de stationnement devraient être supprimées pour la réalisation de ladite initiative? Qu'en pensez-vous?

M^me^ Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous donne un élément de réponse. A ce stade, le Conseil administratif n'en a pas discuté *in corpore* puisque ce point de presse est récent. Nous allons le faire aussi vite que possible et nous vous donnerons la position du Conseil administratif dans son ensemble. A ce stade, chacun a son avis. Il faut juste vérifier s'ils sont convergents.

M^me^ Fabienne Beaud (LC, ex-PDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, ma question s'adresse à M^me^ Perler en l'absence de M^me^ Kitsos. Je reviens sur la fête qui a été annulée à la ludothèque du Petit-Saconnex. Je suis quand même très étonnée qu'on ait autorisé cette manifestation, car depuis 2015 que je suis conseillère municipale, la Ville de Genève prône une politique sociale inclusive. J'ai été très étonnée lorsque j'ai lu dans la presse qu'on avait autorisé une fête uniquement avec des femmes. J'aimerais en comprendre la cohérence par rapport à la politique sociale inclusive de notre ville.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je cède la parole à M^me^ Jacqueline Roiz.

M^me^ Jacqueline Roiz (Ve). Merci, Monsieur le président. Je m'adresse à M^me^ Barbey-Chappuis. Cela concerne l'inscription à Genève Natation. Un cours collectif pour le deuxième semestre coûte 468 francs pour quarante-cinq minutes, ce qui revient à 35 francs de l'heure ou à 26 francs la leçon. C'est abordable pour une bonne partie des personnes. Cela étant, nous nous demandons si c'est vraiment un sport démocratique puisque, si on a deux enfants, ça fait près de mille francs pour le semestre. Est-ce qu'il y a des aides et des moyens pour les personnes à bas revenus?

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Ecoutez, d'abord dire que le Service des sports n'a pas de levier sur le coût de ces cours puisque celui-ci est fixé par les associations sportives elles-mêmes, lesquelles ne dépendent pas directement de la Ville de Genève. La Ville de Genève subventionne certains clubs pour des activités sportives, mais, encore une fois, elle n'a pas la compétence de décider des tarifs.

La Ville de Genève a créé elle-même des écoles de sport pour les jeunes, notamment pour les enfants; les cours du second semestre ont d'ailleurs débuté il y a à peine quelques semaines. Les tarifs pratiqués par la Ville de Genève dans le cadre de ces écoles de sport – et il faudrait que je vérifie s'il y a des cours de

natation – sont en tout cas extrêmement attractifs puisqu'on parle de près de 60 francs pour le trimestre. C'est quand même là tout à fait abordable. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant à ce sujet.

Il faudrait que je me renseigne plus précisément sur votre question, toujours est-il que nous n'avons pas d'aide individuelle pour les personnes qui veulent ensuite s'inscrire dans des cours qui ne dépendent pas de la Ville de Genève. Par contre, nous élaborons nous-mêmes une offre sportive à des tarifs extrêmement attractifs, notamment pour les enfants.

M. Kevin Schmid (PLR). La présente question orale du Parti libéral-radical, Ville de Genève, s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne la communication visuelle de la Ville de Genève et vise à mieux comprendre le processus de validation, s'il en existe un, du matériel émis par les associations et entités soutenues par notre Conseil.

Quelques mots de contexte d'abord, sans volonté de refaire ici le débat… Le vendredi 28 janvier, la ludothèque du Petit-Saconnex a organisé une soirée en mixité choisie. Cette rencontre visait elle-même – et les mots ont un sens – à permettre à un groupe d'où seraient proscrits les hommes cisgenres – c'est-à-dire les hommes qui finalement se sentent hommes – de s'adonner aux jeux de société à l'abri des agressions ou des micro-agressions que représentent ces derniers.

Le Parti libéral-radical et de nombreux membres de la société civile, on l'a dit ce soir, ont réagi, posé des questions, estimant qu'on ne répare pas, Mesdames et Messieurs, un stigmate par un autre, qu'on ne lutte pas contre une violence ressentie par un groupe de personnes – souvent légitime et nous ne l'avons d'ailleurs pas remis en question – en exerçant cette même violence à l'encontre d'un autre groupe. Pour le Parti libéral-radical et pour l'ensemble des voix qui se sont élevées, cela revient en effet à tenir ce dernier groupe responsable de la souffrance du premier. C'est au risque de nous diviser et c'est un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre au sein de nos institutions.

Le président. Vous devez poser la question, Monsieur le conseiller municipal. Vous n'avez qu'une minute!

M. Kevin Schmid. Ma question en un mot est la suivante: existe-t-il un processus visant à consulter les éléments de communication visuelle sur lesquels apparaît le logo de la Ville, au titre de soutien, en amont de la parution ou de la publication de ces derniers? A défaut, comment se fait-il que la communication en son sein lui échappe à ce point?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je reviendrai sur le logo et la communication qui échappe à la Ville… Je dois dire que «Big Brother», c'est n'est pas la Ville de Genève… On ne va pas contrôler chacune des publications à chaque fois qu'elles sortent. Par contre, effectivement, il y a un regard. La communication n'échappe pas à la Ville de Genève puisque, lorsqu'elle est informée à propos d'une affiche qui poserait problème, évidemment que le département concerné s'y oppose. Si nous n'avons pas répondu aux diverses questions du Parti libéral-radical, le Conseil administratif y reviendra plus longuement certainement demain. J'aimerais cependant quand même rajouter ici quelque chose parce que là, l'ensemble de ces questions, ça commence à faire un peu beaucoup…

J'aimerais que le Parti libéral-radical considère, puisque c'est lui qui s'en offusque, que 70% de nos subventions vont à des associations sportives qui concernent principalement ou exclusivement des hommes. Vous devez également vous en indigner, de même que nous devons nous en indigner quand par exemple nous avons des sous-représentations dans l'espace public. Nous nous rendons compte par ailleurs que nous avons une série de subventions qui concerne principalement des associations – quel que soit le domaine d'activité, même au niveau de la culture – qui sont surtout utilisées, si vous permettez l'expression, par des hommes. C'est la raison pour laquelle ce plénum a accepté que la Ville de Genève constitue un budget sensible au genre. La non-mixité existe donc déjà de fait aujourd'hui dans nos sociétés, par exemple avec *Futur en tous genres* qui est une activité prise en charge par l'Agenda 21.

Il y a diverses activités qui sont mixtes, d'autres qui se font en groupes non mixtes, peu importe le type de groupe qu'il y a. Ce qui a été constaté ici, c'est que, pour l'objet bien particulier qu'est ce jeu de ludothèque, eh bien, c'est un groupe particulier qui a été demandé à un moment donné. Cela vous offusque, je peux le comprendre, c'est votre position, mais la non-mixité est une constante dans nos espaces publics, dans nos subventionnements…

Le président. Deux minutes, Monsieur le conseiller administratif…

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. C'est quelque chose que nous devons combattre parce que ce sont principalement les femmes qui aujourd'hui sont exclues de cette non-mixité. Voilà ce que je voulais rajouter. *(Applaudissements.)*

M. Christian Steiner (MCG). Ma question s'adresse à M^me^ la conseillère administrative Barbey-Chappuis et concerne également la piscine des Vernets, mais cette fois pour l'achat d'abonnements. Il m'a été rapporté que, pour acheter un abonnement pour soi-même ou un de ses enfants, il fallait d'abord payer

une entrée puisque les abonnements se vendent à l'intérieur et que le couloir qui permet d'accéder à cette caisse abonnement est fermé. Ça paraît invraisemblable. Qu'en est-il?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme Marie Barbey-Chappuis vous répond.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je n'ai rien de révolutionnaire à dire, si ce n'est que j'aimerais me renseigner, car ça m'étonne. Le Covid-19 a compliqué la gestion des flux, notamment dans les infrastructures sportives. C'est vrai que maintenant, pour rentrer dans une infrastructure, il faut la 2G *(ndlr: seules les personnes vaccinées ou guéries peuvent accéder aux activités et aux événements en intérieur)* voire, pour les piscines, la 2G+ *(ndlr: qui implique de présenter en plus un test PCR négatif).*

Cela étant, les caisses aux Vernets sont avant le tourniquet, donc, a priori, l'abonnement peut être acheté directement sans acheter de ticket d'entrée. Mais on va vérifier tout ça, et je reviendrai vers vous.

Mme Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse, je crois, à Mme Marie Barbey-Chappuis. A l'heure où une partie de ce Conseil, spécialement la gauche, veut supprimer les publicités en Ville de Genève, nous voyons de manière régulière, à chaque votation, apparaître des espèces de banderoles qui sont attachées un peu partout, par exemple sur les barrières du Jardin anglais.

Est-ce que le Conseil administratif fait enlever ces banderoles? Est-ce qu'il facture cet affichage sur le domaine public? A ma connaissance, toutes ces petites banderoles qui donnent une consigne de vote ou une autre sont affichées sans autorisation. Si c'est le cas, je me demande pourquoi. Est-ce qu'on les facture? Est-ce qu'on les enlève? Pourquoi est-ce que les gens peuvent mettre des banderoles partout et, à ma connaissance, entre guillemets «gratuitement» alors que d'autres doivent payer pour avoir des panneaux d'affichage?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement. Je cède la parole à Mme Delphine Wuest.

Mme Delphine Wuest (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis et concerne les scooters sur les pistes cyclables. On voit fleurir de plus en plus de deux-roues motorisés ou de scooters

sur les pistes cyclables, lesquelles sont a priori, il me semble, des pistes réservées aux cyclistes et aux vélos.

Etant donné qu'il existe des missions «cyclistes», c'est-à-dire des missions de la police municipale pour verbaliser les cyclistes qui ne respecteraient pas la loi, ce qui est normal, je me demande s'il existe aussi des missions à certains endroits où il y a des pistes cyclables pour verbaliser par exemple les scooters puisque c'est dangereux en plus d'être illégal.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je vous confirme que des actions «coups de poing» sont organisées par la police municipale très régulièrement, même chaque mois, pour toute infraction à la loi sur la circulation routière. Cela concerne aussi les deux-roues motorisés qui se trouvent parfois sur les sas vélo au démarrage des feux et qui les empêchent de s'y mettre pour redémarrer en toute sécurité.

La police municipale a instruction d'amender toute infraction à la loi sur la circulation routière. Cela vaut pour les deux-roues motorisés, pour les vélos qui seraient sur les trottoirs, pour les trottinettes qui ne respecteraient pas non plus la loi sur la circulation routière, tout comme les voitures qui se gareraient à des endroits où elles ne doivent pas se garer – on l'a mentionné, s'agissant du Bourg-de-Four. Si vous le souhaitez, je pourrai vous donner des chiffres plus précis par écrit, ce sera plus simple.

M^me^ Yasmine Menétrey (MCG). Dans le quartier de Saint-Jean, Charmilles, des affiches et des flyers ont été distribués concernant les correspondants de nuit. Le Mouvement citoyens genevois souhaiterait connaître le nombre de résidents qui ont été engagés. Il souhaiterait savoir aussi si des frontaliers l'ont été et, dans l'affirmative, surtout pourquoi, étant donné le taux de chômage à l'heure actuelle.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse demain. Je cède la parole à M. Pascal Altenbach.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M^me^ la maire…

Le président. Vous devez remettre le masque, Monsieur le conseiller municipal…

M. Pascal Altenbach. J'ai juste une question pratique concernant l'aménagement de la salle des pas perdus, qui jouxte la salle de notre parlement. Autrefois était disposée sur l'un des murs une grande et belle peinture à l'huile représentant une vue sur le lac et sur notre ville millénaire. Cette toile va-t-elle réintégrer sa place prochainement?

M^me^ Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Hélas, c'est une question qui serait à poser au Secrétariat général du Grand Conseil, qui est en charge de cette salle. Je vous suggère de vous renseigner auprès de lui ou de faire déposer une question par l'un de vos homologues siégeant comme député au Grand Conseil, car je n'ai personnellement aucune réponse à vous apporter sur cette toile, j'en suis navrée.

M. Nicolas Ramseier (PLR). Ça me fait extrêmement plaisir d'être là avec vous ce soir, car c'est très motivant de travailler dans cette nouvelle salle qui est magnifique. Je remercie toutes celles et ceux qui y ont contribué.

Ma question ce soir est relativement simple… J'ai été contacté par des commerçants qui ont utilisé l'espace que la Ville leur a mis à disposition pour leurs terrasses pendant la période Covid, notamment l'été dernier. De mémoire, nous avions décidé de la gratuité de ces espaces. Or, ils ont reçu des factures de la Ville de Genève. Je voulais juste savoir si c'était simplement une erreur ou si ça relevait d'un changement de politique.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Le Conseil administratif avait décidé de la gratuité pour une période s'étendant jusqu'en septembre 2021, sauf erreur, puis il avait accordé un rabais de 50% à partir de septembre. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle ces établissements ont reçu une facture de 50% du prix habituel.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous passons au traitement des renvois en commission des motions et résolutions non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt, en application de l'article 95bis du règlement du Conseil municipal. Le bureau a fait la synthèse des demandes qui ont été adressées aux chefs de groupe pour choisir une commission.

5. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)[1].

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 36 non contre 24 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Monsieur le président, je demande la parole! *(Commentaire de M^me^ Magnin.)*

Le président. On ne peut pas demander la parole, Madame Magnin.

6. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479)[2].

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 37 non contre 26 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

[1] «Mémorial 178^e^ année»: Renvoi direct en commission refusé, 7633.
[2] «Mémorial 178^e^ année»: Renvoi direct en commission refusé, 7636.

7. Motion du 4 juin 2020 de Mmes et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Yves Steiner, Rémy Burri, Vincent Latapie, Maxime Provini, Alia Meyer, John Rossi, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Stop et abolition des taxes pour l'année 2020» (M-1542)[1].

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 40 non contre 23 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

8. Motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571)[2].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que depuis des années, les résidents et les habitants du quartier des Pâquis dénoncent régulièrement les nuisances engendrées par la vente d'alcool par les petits épiciers de nuit (après 21 h) appelés couramment des «dépanneurs» et ouverts 24 h sur 24;
– que durant de nombreuses années l'ancien conseiller administratif Rémy Pagani s'était lui-même étonné de l'inaction du Service du commerce et avait dénoncé une quinzaine de «dépanneurs» travaillant dans l'illégalité;
– que selon certaines sources, en 2013, ils seraient le double, soit une trentaine. En 2020, certains habitants de ce quartier les évaluent même à une cinquantaine;
– que selon ces habitants, il est difficile de croire que seule la vente de quelques articles puisse leur permettre de survivre. Outre la vente d'alcool hors des heures autorisées, ils sont des lieux où se regroupent les dealers et toute une population à problèmes;
– qu'en 2013, le député MCG Thierry Cerutti avait déposé une motion parlementaire (M-2165) pour obtenir un moratoire et même stopper la prolifération des «dépanneurs»;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Renvoi direct en commission refusé, 7648.
[2] «Mémorial 178e année»: Renvoi direct en commission refusé, 7672.

– que lors du débat de renvoi en commission de la M-2165, nous avons entendu entre autres M. Jean-Marc Guinchard (PDC) déclarer: «A l'heure actuelle, le constat qui est fait, c'est que la plupart de ces dépanneurs créent des situations de tumultes, d'attroupement, de bruit et de casse. De surcroît, ils favorisent le deal, puisque de nombreux jeunes viennent s'approvisionner en alcools divers (…) juste avant la fermeture imposée de 21 h en ce qui concerne la vente d'alcool. S'ajoute à cela un autre problème, c'est-à-dire l'utilisation de personnel mineur»;
– que ce même député n'en a pas moins conclu: «Je vous recommande toutefois de refuser cette motion dans la mesure où le département a déjà commencé son action et va la poursuivre en faisant notamment collaborer celui de la police puisque, dans ces cas-là, la présence uniformée est indispensable»;
– qu'avant ce débat, l'Etat a décidé la fermeture de pas moins de sept officines de dépanneurs (en 2014) et sanctionné 25 établissements qui ont fermé entre quelques jours et quelques mois (2016), ce qui est révélateur d'un réel problème de respect des lois par ces établissements;
– que cette politique n'a que peu été suivie par le Département de l'économie et de la sécurité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à informer par écrit tous ces établissements des lois auxquels ils sont soumis ainsi que des peines qu'ils encourent en ne les respectant pas;
– à contrôler régulièrement tous ces établissements après 21 h;
– à mentionner dans le rapport annuel de gestion de la police municipale le nombre de contrôles et les dénonciations que la Ville de Genève a déposées auprès du Service des contraventions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (70 oui).

9. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Yves Herren, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Charlotte Nicoulaz, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Denis Ruysschaert, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Maxime Provini, Patricia Richard, Sébastien Aeschbach, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini et Daniel Sormanni: «Pour l'utilisation de bitume vert de couleurs claires» (M-1578)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) (A 2 60);
– la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO_2 (Loi sur le CO_2);
– la loi fédérale sur la protection de l'environnement;
– la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) (K 1 70);
– la volonté de la Ville de Genève d'être l'acteur du développement durable au service du bien-être de la population;
– la réalité de la diffusion de chaleur des bitumes classiques de couleurs foncées;
– que les enrobés bitumineux sont essentiellement constitués d'hydrocarbures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à étudier les nouvelles techniques de bitume végétal;
– à favoriser l'utilisation de revêtements routiers d'origine végétale en substitution du bitume pour la construction et la réfection de routes, de places ou de pistes cyclables;
– à étudier l'utilisation de couleurs claires de façon à diminuer les températures des routes de la ville;
– à collaborer avec d'autres villes romandes dans lesquelles des tests et des essais de couleurs ont déjà eu lieu;
– à promouvoir, en relation avec l'industrie locale, la production des matériaux nécessaires à la fabrication des revêtements routiers d'origine végétale, à partir de déchet végétaux et de matériaux recyclés;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 3843.

– à inciter les mandataires des projets d'aménagements financés par la Ville de Genève à utiliser préférentiellement les revêtements d'origine végétale.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (67 oui).

10. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Soutenons nos jeunes en études qui ne trouvent pas de stage obligatoire de fin de scolarité» (M-1579)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la qualité d'employeur important de la Ville de Genève avec ses quelque 4000 salarié-e-s;
– la nécessité pour l'administration municipale de soutenir sa population en général et la jeunesse en particulier;
– le taux d'abandon scolaire qui touche les jeunes du seul fait qu'ils n'arrivent pas à trouver de stage de fin d'études;
– les capacités de la Ville qui dispose d'un panel diversifié de corps de métiers et qui peut apporter une contribution bienveillante à cette problématique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter considérablement son offre de places de stages obligatoires de fin d'études au profit des jeunes résidents sur le territoire communal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (67 oui).

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 3843.

11. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Des stages en plus pour nos jeunes» (M-1586)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les difficultés croissantes pour les apprentis en fin de formation et/ou des jeunes ayant terminé l'école obligatoire et/ou des jeunes en formation dans les écoles ou hautes écoles et recherchant un stage qui se retrouvent sans solution;
– les risques accrus vu la crise sanitaire et économique;
– les problèmes augmentés dans l'économie privée pour proposer des stages rémunérés;
– les conséquences sociales de ce manque actuel de places de stage et/ou d'orientation;
– la transition majeure entre la formation et l'emploi,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'ouvrir de nouvelles places de stage et/ou d'orientation dès l'année 2021;
– de mettre en place de nouvelles solutions de transition professionnelle en collaboration avec l'économie et le monde de l'enseignement;
– de proposer ses nouvelles places de stage aux écoles pour la prochaine rentrée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (67 oui).

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 4641.

12. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Arnaud Moreillon, Salma Selle, Oriana Brücker, Ana Maria Barciela Villar, Amanda Ojalvo, Matthias Erhardt, Anne Carron, Marie-Agnès Bertinat, Dalya Mitri Davidshofer, Julie Frossard, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini: «Addiction aux jeux d'argent en ligne en période de Covid-19» (M-1581)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que de nombreux joueurs ont intégré le marché des jeux en ligne durant le confinement;
– que les fournisseurs ont sensiblement augmenté leurs offres et leur publicité durant ledit confinement;
– la nouvelle campagne d'Addiction Suisse intitulée «Jouer sans dépendances»;
– que de nombreux joueurs découvrent les jeux de hasard à un jeune âge et s'exposent à un risque accru de dépendance aux jeux d'argent en ligne[2],

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à s'associer à la campagne d'Addiction Suisse pour mutualiser les ressources afin de réduire le nombre de personnes touchées par les addictions aux jeux et sensibiliser les personnes à risque notamment en période de Covid-19;
– à intégrer dans les projets numériques les éléments proposés par Addiction Suisse;
– à faire en sorte que les différents départements travaillent en collaboration afin de mettre en œuvre les éléments proposés par Addiction Suisse.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (68 oui).

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 3843.
[2] Keystone-ATS (2020). Dépendance aux jeux: une nouvelle campagne cible les joueurs. URL: https://www.swissinfo.ch/fre/toute-l-actu-en-bref/d%C3%A9pendance-aux-jeux--une-nouvelle-campagne-cible-les-joueurs/46120212. Consulté le 28 octobre 2020.

13. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Rémy Burri, Alia Chaker Mangeat, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Patricia Richard: «Modification de la loi cantonale régissant la perception de la taxe professionnelle» (M-1582)[1].

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 45 non contre 24 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

14. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat et Daniel-Dany Pastore: «Un vrai scandale: la Ville de Genève imprime à Fribourg» (M-1584)[2].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– le journal municipal *Vivre à Genève* est imprimé à Fribourg par la société media f;
– le journal devrait être rebaptisé «Vivre à Genève et travailler à Fribourg»;
– le canton de Genève dispose d'imprimeries pouvant réaliser ce genre de publications et que ce secteur en mutation est sinistré;
– les entreprises locales doivent être priorisées;
– l'emploi local est important pour notre cohésion sociale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'imprimer le journal municipal *Vivre à Genève* dans le canton de Genève, afin d'aider nos entreprises locales et nos chômeurs locaux;
– d'exiger la transparence sur l'attribution de ce marché public.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 68 oui contre 1 non.

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 3843.
[2] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 4641.

15. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préservons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève» (M-1585)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les conséquences du réchauffement climatique en Suisse qui induisent une augmentation de l'exposition de la population aux rayonnements solaires et aux irradiations aux rayons UV qui peuvent générer des maladies de la peau cancéreuses et potentiellement mortelles comme le mélanome;
– l'incidence élevée de cancers de la peau dont la Suisse détient le triste record d'un des plus forts taux de progression au monde;
– les populations jeunes qui sont parmi les plus exposées à cette menace, notamment en période estivale lorsqu'elles utilisent les installations publiques municipales dédiées aux loisirs (pataugeoires, piscines extérieures, terrains multisports, aires de jeux pour les enfants, skate-park, etc.), et qui sont généralement totalement dépourvues de zones ombragées;
– l'absence de prise de conscience de la part des autorités municipales à l'heure actuelle sur un enjeu de santé publique d'importance primordiale, mais encore trop souvent négligé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de recouvrir de toiles anti-UV les installations municipales dédiées aux loisirs et accessibles au grand public;
– d'ajouter des panneaux signalétiques de prévention et de sensibilisation sur les dangers des rayons UV, aux abords des installations publiques municipales dépourvues de zones d'ombre;
– d'intégrer systématiquement, dans les nouveaux aménagements publics municipaux en plein air, des zones ombragées prévues pour l'ensemble des usagers.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (70 oui).

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 4641.

16. Motion du 20 janvier 2021 de M^mes^ et MM. Arnaud Moreillon, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet et Christel Saura: «Développer une politique de réorientation professionnelle pour les professions utiles à des politiques publiques communales» (M-1590)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la crise économique actuelle et le risque de voir des pans entiers de notre économie ne pas retrouver leur voilure d'avant la crise (on peut notamment penser au secteur de l'hôtellerie);
– la transformation du chômage partiel en chômage pur et dur;
– les besoins criants de certaines politiques publiques de la Ville de Genève qui peinent à trouver du personnel qualifié, comme le parascolaire ou la petite enfance;
– le besoin criant de nombre de nos concitoyens et concitoyennes de se réorienter professionnellement;
– la révolution numérique menaçant non seulement un grand nombre d'emplois mais aussi de métiers;
– l'absence de politique fédérale en matière de reconversion professionnelle et la naissance d'un début de solution au niveau cantonal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer un fonds ayant pour mission de permettre aux contribuables de la Ville de Genève de gagner des compétences dans les domaines strictement propres aux politiques publiques de la Ville et prioritairement dans les secteurs où l'administration de notre cité peine à trouver du personnel qualifié.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 63 oui contre 5 non.

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5137.

17. Motion du 20 janvier 2021 de M^mes^ et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Anne Carron, Fabienne Beaud, Yasmine Menétrey et Marie-Agnès Bertinat: «Les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC)» (M-1591)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'inscription du langage facile à lire et à comprendre (FALC) dans le contexte international en faveur de la pleine participation des personnes en situation de handicap à tous les domaines de la société;
– la Convention de l'Organisation des nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées, qui désigne explicitement la responsabilité des organisations et des services publics d'assurer aux personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'information et à la communication (article 9) et de fournir des informations sous des formes accessibles et adaptées aux différents types de handicap (article 21);
– l'usage profitable du FALC à des publics (dyslexie, troubles du spectre de l'autisme, personnes de langue étrangère, malentendant-e-s, personnes âgé-e-s ou jeunes enfants) rencontrant d'importantes difficultés pour lire et comprendre l'information écrite;
– le retard de la Suisse par rapport aux pays anglophones, scandinaves et germanophones et à la France dans la mise en œuvre du FALC[2];
– l'adoption cet automne par le Canton de Fribourg d'un postulat demandant au Conseil d'Etat «d'étudier la question, de définir quels textes rédiger en langage simplifié et même d'édicter une loi ou une ordonnance pour poser un cadre à l'utilisation de cette rédaction en langage simplifié»[3];
– le postulat de Stéphane Montangero et al. déposé au Grand Conseil du Canton de Vaud le 9 décembre 2020 intitulé «Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population»[4],

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5137.
[2] Diacquenod, Cindy; Santi, France. «La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC): enjeux, défis et perspectives». IN: *Accessibilité et participation sociale*. Revue suisse de pédagogie spécialisée, n° 2, juin 2018, pp. 29-35.
[3] Wassmer, Andréa; Bourguet, Gabrielle. «Utilisation du langage simplifié». Postulat 2019-GC-147. http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/de/ax-5d88d034bea24/fr_DDE_2019-GC-147_Postulat_langage_simplifi.pdf
[4] Disponible à l'adresse: https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/9e51117b-f66b-4218-8eaf-2f58e6f03bda/meeting/1000544/

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– proposer des documents «large public» traduits en FALC sur le même principe que les traductions en différentes langues;
– transcrire les documents «large public» en FALC selon les principes en vigueur et avec les professionnels du domaine.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (64 oui).

18. Résolution du 20 janvier 2021 de M^mes^ et MM. Ana Maria Barciela Villar, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Dorothée Marthaler Ghidoni, Amanda Ojalvo, Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux et Alia Chaker Mangeat: «Prévenir les expulsions des locataires et des sous-locataires» (R-276)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– les conséquences de la crise sanitaire impactant les revenus de nombre de personnes, et de ce fait la difficulté à payer ses factures mensuelles telles que le loyer;
– qu'à Genève un ménage sur cinq ne parvient pas à mettre de l'argent de côté pour faire face à des dépenses imprévues[2];
– l'enquête de l'Association suisse des locataires (ASLOCA)[3] révélant que près de 44% des personnes ayant répondu au sondage craignent de perdre leur logement, ainsi que l'alerte lancée dans les médias le 2 janvier 2021 affirmant qu'une majorité des 60 demandes quotidiennes d'assistance juridique concerne des expulsions pour défaut de paiement[4];
– l'appel de détresse de l'Association caravane sans frontière[5], qui a révélé la mise à la rue cet été déjà de 200 personnes dont une quarantaine d'enfants suite à la crise du Covid-19;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5137.
[2] http://www.caritas-geneve.ch/caritasge/dms/file/MzMwMQ%3D/Communique-de-presse-Caritas-CSP1.pdf
[3] https://www.asloca.ch/blog/la-crise-du-coronavirus-rend-les-locataires-suisses-anxieux-sur-la-perte-de-leur-logement/
[4] https://www.tdg.ch/la-crise-pousse-de-plus-en-plus-de-locataires-dans-la-rue-276830279401
[5] https://www.tdg.ch/la-crise-du-covid-19-a-mis-a-la-rue-plus-de-200-sans-papiers-586472459787

– l'étude de l'Office fédéral du logement[1] révélant qu'«avec la pandémie de coronavirus, le risque est réel que le marché du logement locatif soit sévèrement touché», alors que «près d'un quart des ménages en Suisse vivent dans une situation insatisfaisante du point de vue du logement, soit parce que le coût du logement pèse trop lourd sur leur budget, soit parce que leur logement comporte des déficits»;
– la charge pesant d'ores et déjà sur le Service social (SOC), celui-ci ne pouvant absorber de nouvelles charges très élevées;
– qu'en avril 2020 «les autorités cantonales, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève), la Chambre genevoise immobilière (CGI) et l'ASLOCA Genève ont signé un accord inédit visant à exempter les microsociétés et les indépendant-e-s les plus en difficulté du paiement de leur loyer commercial courant[2];
– que l'article 38 de la Constitution de la République et Canton de Genève (Cst) stipule que «le droit au logement est garanti» et que «toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée» et que l'article 182, alinéa 3, stipule qu'«il prend les mesures propres à éviter que des personnes soient sans logement, notamment en cas d'évacuation forcée»;
– la recommandation du rapport du 31 décembre 2019[3], pas encore mis en œuvre, concernant la révision de la loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), déclarant à son article 7C qu'«il est impératif que l'objectif du maintien du logement soit ancré dans la loi»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'entretenir:

– avec le Conseil d'Etat pour que des mesures soient édictées afin de prévenir les expulsions de locataires pour retard ou défaut de paiement, dus aux conséquences des restrictions mises en place pour lutter contre la pandémie comme le décret de «l'état de nécessité» (art. 113 Cst) depuis le 1er novembre 2020;
– avec l'ensemble des communes par le biais de l'Association des communes genevoises (ACG), afin d'exiger de la part du Conseil d'Etat une mesure financière et législative exceptionnelle permettant de prévenir les expulsions de locataires pendant la crise pandémique et les différentes vagues à venir;
– avec l'ACG et l'Etat afin de créer un «Fonds de solidarité urgences sociales» et être en mesure de financer et répondre aux demandes d'urgence liées entre

[1] https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/das-bwo/informationen/medienmitteilungen.msg-id-79796.html
[2] https://www.ge.ch/document/covid-19-etat-uspi-geneve-cgi-asloca-geneve-accordent-aider-entreprises-plus-fragilisees-payer-leur-loyer
[3] www.cgas.ch/OASI/IMG/pdf/commission_revision_liasi_rapport_final.pdf

autres au logement provenant de l'ensemble des personnes vivant sur la ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du logement est accepté à l'unanimité (69 oui).

19. Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Pierre-Yves Bosshard, Dalya Mitri Davidshofer, Ahmed Jama, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Amar Madani, Maxime Provini, Michèle Roullet, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Gazi Sahin, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Pascal Holenweg et Christiane Leuenberger-Ducret: «Terrasses solidaires!» (M-1593)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le contexte actuel de crise sanitaire et économique, les conséquences financières très lourdes pour les tenancières et tenanciers de cafés, restaurants ou buvettes, notamment pour celles et ceux qui exploitent des terrasses sur le domaine public de la Ville de Genève;
– les incertitudes actuelles et futures du développement de cette crise sanitaire et économique, ainsi que notre volonté appuyée d'apporter un soutien concret au tissu économique de la ville;
– la nécessité de conserver un centre-ville animé pour le bien des habitant-e-s, mais aussi pour l'attractivité de la ville;
– l'effort déjà consenti par la Ville pour:
  – lever les taxes d'empiètement (ou taxe d'occupation du domaine public) des terrasses d'établissements publics pour l'année 2020, effort récemment reconduit pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021;
  – autoriser en 2020 les extensions des terrasses de certains établissements (en continuant de percevoir une taxe sur l'empiètement de l'agrandissement, cependant réduite de 50% par rapport au tarif usuel);

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5207.

– autoriser et mettre en place, pour les établissements concernés, l'ouverture des terrasses de novembre 2020 à fin février 2021 (sous des conditions d'ouverture jusqu'à 21 h et l'interdiction d'utiliser des chaufferettes fonctionnant au gaz d'origine fossile, au mazout ou à l'électricité, en conformité avec la législation cantonale),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prolonger la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1er juillet au 31 octobre 2021 si la situation sanitaire liée au Covid-19 venait à restreindre encore l'activité des restaurants, des cafés et des buvettes pouvant en bénéficier;
– d'autoriser l'extension des terrasses pour les exploitant-e-s qui en font la demande au Service de l'espace public (SEP), selon les critères précédemment établis pour 2020;
– de prolonger gratuitement pour cette année encore et pour les établissements concernés, tels que précédemment identifiés par les services de l'administration municipale, l'ouverture des terrasses de début novembre 2021 jusqu'en mars 2022, sous les mêmes conditions que celles définies pour l'hiver 2020-2021.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (65 oui).

20. Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Elena Ursache, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «Les jeunes, particulièrement victimes des politiques d'exception: prendre en compte leurs perspectives pour leur avenir» (M-1594)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la jeunesse (0 à 25 ans) est la catégorie d'âge la moins à risque face au coronavirus;
– que les mesures d'exception réduisent les contacts sociaux pour toutes les catégories de personnes: la fermeture des lieux de rencontre et de détente

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5207.

induisent la réduction du nombre de rencontres ainsi que l'impossibilité de pratiquer certains sports;

– que maintenues sur plusieurs mois, ces mesures d'exception ont des impacts psychologiques négatifs sur toute la population. Les conséquences sont la hausse des suicides et des dépressions, la désocialisation et l'augmentation des violences familiales. Les jeunes, qui ont d'importants besoins sur le plan social et de l'activité physique, sont particulièrement affecté-e-s par cette situation;
– que les jeunes n'ont pas été reconnu-e-s comme une catégorie d'acteurs (au contraire par exemple des secteurs économiques ou sanitaires) pour définir et appliquer les mesures sanitaires;
– l'existence d'un grand risque de rupture sociale chez les jeunes, qui peuvent avoir l'impression que leur avis n'a pas été entendu, que leurs besoins n'ont pas été pris en compte et qui peuvent se sentir marginalisé-e-s par rapport aux autres catégories d'âge, en particulier les personnes âgées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les jeunes et les associations qui les accompagnent (ex. Maison de quartier, Scouts, Pro Juventute) soient parties prenantes dans l'application des mesures sanitaires qu'ils et elles subissent;
– d'assurer une coordination étroite entre le Service de la jeunesse de la Ville (SEJ) et ceux chargés d'appliquer les règles sanitaires, afin que les dispositifs soient adaptés aux jeunes;
– d'évaluer à terme, en coordination avec le Canton, l'impact des mesures sanitaires sur la jeunesse dans ses multiples dimensions (par exemple la santé physique (comme l'obésité), la santé psychologique, la sociabilité, l'apprentissage) et de prendre des mesures pour y faire face.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (68 oui).

21. Motion du 9 février 2021 de Mme et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon et Pierre Scherb: «Réduisons la vitesse des trains à la hauteur de Châtelaine à 30 km/h» (M-1595)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le bruit, troisième source de maladie environnementale, ignoré par l'État;
– le développement important du quartier de Châtelaine, plus particulièrement du chemin du Croissant et du chemin des Ouches traversés par les voies ferrées des CFF;
– les multiples nuisances qui pénalisent durement la qualité de vie de ce périmètre extrêmement urbanisé (trafic routier à l'avenue de l'Ain et au pont de l'Ecu, à l'avenue de Châtelaine et vers le futur quartier de l'Etang, à l'avenue d'Aïre), sans oublier l'aéroport de Genève-Cointrin, qui est particulièrement bruyant en période de bise;
– l'introduction d'une limitation générale de vitesse à 30 km/h pour les véhicules privés se déplaçant sur des pneumatiques dans l'ensemble du territoire municipal, considérée comme indispensable par les autorités de la Ville de Genève;
– la déclaration de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, selon qui «une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h permet de baisser le niveau sonore moyen de près de trois décibels, ce qui correspond à une diminution significative du bruit causé par le trafic. Et ce n'est pas du luxe!» (*Tribune de Genève* du 13 janvier 2021);
– le trafic ferroviaire important en tranchée ouverte (à la hauteur du chemin François-Furet en direction de Cointrin et de Bellegarde) durant plus de vingt heures par jour, qui crée des pics de bruit à chaque passage de train, multipliés par les réverbérations du bruit des trains sur les immeubles environnants et la création de bruit aérien secondaire;
– le passage souterrain de trains de marchandises (raccordant la gare de la Praille à Vernier), provoquant des bruits solidiens, fortement ressentis par tous les habitants se situant au-dessus de ce tunnel;
– que des aménagements routiers (20 ou 30 km/h, et revêtement phonoabsorbant) ainsi que l'installation de fenêtres antibruit sont effectués dans ce quartier;
– que le projet de transformation de la gare de Cornavin a connu un curieux rebondissement en début d'année, sachant que le projet initial sera

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5208.

complètement revu. Un futur chantier repoussera les améliorations initialement prévues bien au-delà de 2030;

– que s'agissant du trafic voyageurs, les prestations de transport auront augmenté de 25% en 2040 par rapport à l'année de base (2010), selon les *Perspectives pour le trafic voyageurs et le transport de marchandises en Suisse d'ici à 2040*[1];
– que l'étude intitulée *Etat de la recherche et nécessité de recherche dans le domaine du bruit ferroviaire*[2] liste les nombreuses améliorations nécessaires au confort des riverains, mais se limite au matériel roulant et aux installations – avec un réel succès, notons-le! Cela étant, elle feint d'ignorer que la fréquence élevée du trafic ferroviaire multiplie les nuisances dues au passage de très nombreux trains (une quinzaine par heure) et à la vitesse de ceux-ci;
– que cette même étude relève que l'objectif minimal du nombre de personnes à protéger d'au moins deux tiers (degré de protection) formulé dans la loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (LBCF) n'est toutefois juste pas atteint avec un score de 60 à 64%[3];
– qu'en 2019, des travaux ont été réalisés comme prévu sur tous les corridors des lignes à grande vitesse (LGV) encore non achevés. Concernant le projet Genève-Châtelaine, l'augmentation des prestations est mentionnée[4];
– que la construction de parois antibruit le long des tronçons actuels (environ 280 km sur le réseau national) est quasiment terminée. Rien n'a été fait sur le secteur traité par la présente motion[5];
– que les travaux contre le bruit et les réverbérations occasionnés par les avions, tel que démontré par M. Serge Reynaud, ne sont toujours pas pris correctement en compte. Certes, il n'est pas possible de modéliser informatiquement ces réverbérations, mais elles ne sont pas moins réelles[6];
– que la citation suivante concernant les avions est applicable aux trains, toutes proportions gardées: «Nous pouvons donc sans hésitation dire que les réverbérations du bruit des avions sur les bâtiments entraînent une augmentation de plus de 10 décibels (dB) (10 fois plus de bruit), pouvant atteindre 20 dB (100 fois plus de bruit). Cela confirme qu'il est dangereux de prévoir des bâtiments dans ces zones et qu'il est impensable de fermer les yeux sur ce fait en prétextant que la législation ne prend pas en compte l'effet des réverbérations

---

[1] *Perspectives pour le trafic voyageurs et le transport de marchandises en Suisse d'ici à 2040* https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/bases-et-donnees/perspectives.html

[2] *Etat de la recherche et nécessité de recherche dans le domaine du bruit ferroviaire* (décembre 2015), Prof. Dr. Ulrich Weidmann, EPF Zurich, Prof. Dr.-ing. Markus Hecht, TU Berlin, Markus Maibach, infras AG https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/mesures-contre-le-bruit/mesures-contre-le-bruit-des-chemins-de-fer/recherche-de-l_administration-sur-le-bruit-des-chemins-de-fer.html

[3] Programmes d'aménagement ferroviaire Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), p.1, https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/publications/rapports/rapports-sur-les-grands-projets-ferroviaires.html

[4] Programmes d'aménagement ferroviaire Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), p.13

[5] Programmes d'aménagement ferroviaire Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), p.23

[6] Association Cointrin-Ouest (ACO) https://sauvegarde-geneve.ch/system/files/2018-09/Association%20Cointrin%20Ouest%20-%20Amplification%20du%20bruit%20par%20les%20reverberations-Aout_2018.pdf

acoustiques des bâtiments car cela dépasse la capacité des logiciels actuels. Il y va de la santé des gens.» (Lettre envoyée le 19 juin 2017 à la commission des pétitions par M. Serge Reynaud, président de l'Association Cointrin-Ouest),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de demander au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (OCEV) de procéder à des mesures acoustiques le long des façades de la rue du Croissant, de l'avenue Henri-Golay (aux numéros 11, 13 et 15), du chemin des Ouches ainsi qu'entre les façades perpendiculaires aux voies CFF;
– de relever les pics de bruit (valeur maximale du bruit), soit le bruit entendu lors du passage d'un train;
– de prendre contact avec les CFF pour obtenir une baisse de la vitesse dans le quartier résidentiel de Châtelaine (30 km/h).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 55 oui contre 7 non (3 abstentions).

22. Motion du 9 février 2021 de M^mes^ et MM. Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Monica Granda: «Renforcer les mesures en faveur de la mobilité piétonne» (M-1598)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que les trajets à pied représentent 45% des déplacements en ville de Genève[2];
– que tout le monde est concerné par le mode de déplacement piéton (combiné ou non à d'autres types de mobilité);
– qu'à certains feux les phases vertes piétonnes sont particulièrement courtes pour certaines allures, par exemple pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ainsi que pour les familles avec enfants;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5208.
[2] EPFL Transportation Center et Observatoire universitaire de la mobilité, *Microrecensement Mobilité et Transport 2010, La mobilité des Genevois et des Vaudois*, mars 2014.

– les risques plus grands encourus par les piétonnes et piétons en cas d'accident avec les autres usagères et usagers de la route, notamment pour les enfants (première cause de mortalité chez les 5 à 14 ans[1]);
– que les piétonnes et piétons passent en moyenne un tiers de leur temps de trajet à attendre au feu le passage du trafic des véhicules motorisés[2];
– que les temps d'attente sont un facteur important pour l'attractivité de la mobilité piétonne;
– la loi sur la mobilité douce (LMD H 1 80), qui spécifie que l'Etat et les communes doivent assurer des traversées piétonnes attractives et sécurisées en nombre suffisant sur l'ensemble du réseau des routes primaires et secondaires, et que la régulation des carrefours est conçue pour encourager la mobilité douce;
– les effets bénéfiques, en termes de santé et de lutte contre le réchauffement climatique, d'une augmentation de la part modale de la mobilité piétonne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
– d'identifier des cheminements piétons où les temps d'attente aux feux sont particulièrement longs et fréquents;
– d'identifier les carrefours jugés particulièrement dangereux et peu sécurisés pour les piétonnes et piétons;
– de travailler avec les associations actives dans le domaine afin de réfléchir à de nouveaux aménagements piétons permettant de rendre la marche plus attractive et sécurisée;
– de prendre langue avec le Canton (lorsque cela est nécessaire) afin de créer des «ondes vertes» piétonnes (cheminement continu et régulation des feux de circulation basée sur l'allure moyenne des piétons);
– de réduire les temps d'attente des piétonnes et piétons aux feux de circulation;
– de rallonger les phases vertes pour piétonnes et piétons afin de permettre à celles-ci et ceux-ci de traverser de manière confortable et sécurisée indépendamment de leur allure;
– de prendre des mesures pour renforcer la visibilité des piétonnes et des piétons et de créer si nécessaire des îlots intermédiaires pour sécuriser les traversées;
– de créer, lorsque le carrefour le permet, des passages piétons en diagonale afin de favoriser la traversée d'un carrefour en une seule fois.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 64 oui contre 4 non (3 abstentions).

---

[1] Site du Touring Club Suisse (TCS) https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/usagers-de-la-route/pietons.php
[2] Actif-trafiC, *Test feux rouges piétons Genève et Lausanne*, mai 2017.

23. Motion du 9 mars 2021 de Mmes et MM. Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Monica Granda, Ahmed Jama, Denis Ruysschaert et Laurence Corpataux: «Promotion de la diversité au sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche» (M-1600)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Ville de Genève est l'un des plus grands employeurs du canton avec près de 4000 employé-e-s et qu'elle exprime clairement son intention d'être un employeur exemplaire et d'offrir à son personnel un cadre de travail sûr, humain et égalitaire;
– que la proportion des personnes issues de la diversité à Genève est la plus importante de Suisse avec 41% de personnes issues de l'immigration[2]; que valider leurs acquis professionnels et/ou universitaires obtenus en dehors de la Suisse et de l'Union européenne (UE) est une procédure complexe et souvent infructueuse, et que ces personnes ont fréquemment des difficultés à trouver un emploi fixe, qualifié et en adéquation avec leur formation;
– que l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a relevé dans des études récentes que les migrant-e-s avaient au moins deux fois plus de risques que les Suisses de se retrouver sans emploi, faisant ainsi de la Suisse l'un des plus mauvais élèves parmi les pays les plus riches[3]. Et que selon l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) sur Genève le chômage affecte aussi plus fortement les étrangers que les travailleurs de nationalité suisse (+4,1% contre +3,2%);
– que la Ville de Genève a une volonté affirmée de soutenir et de favoriser la diversité, ainsi que l'égalité des droits et des devoirs pour tous et toutes sur la base des valeurs inscrites dans la Constitution fédérale, dans la Constitution genevoise et des lois qui en découlent (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), loi cantonale sur l'intégration des étrangers (LIEtr);
– que l'article 149 de la Constitution genevoise mentionne que «l'Etat prend les mesures permettant à toute personne de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié, exercé dans des conditions équitables»;
– que la LIEtr reconnaît la pluriculturalité du canton de Genève et favorise la participation des personnes issues de la diversité dans tous les domaines de

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5380.
[2] Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2017/analyses/communications/an-cs-2017-55.pdf
[3] Conseil de l'Europe. Programme Cités interculturelles. Profil interculturel Ville de Genève. Geneva-InterProfile_fr (coe.int)

la vie publique dans le but d'éliminer les inégalités et les discriminations directes ou indirectes;

– qu'il est de la responsabilité des autorités de promouvoir une politique de l'intégration favorisant, d'une part, l'inclusion le plus large possible des personnes issues de la diversité à la vie communale et cantonale et, d'autre part, la sensibilisation de l'ensemble des résident-e-s aux enjeux d'une société multiculturelle visant le respect de l'identité humaine et culturelle de chacun-e;
– que la LIEtr précise les missions du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), dont celle prioritaire de «promouvoir, en s'appuyant sur les organismes publics ou privés existants concernés par l'intégration, l'accès des personnes issues de la diversité à tous les vecteurs d'intégration», et ce dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'emploi et de la santé. De même, la loi confie au BIE la tâche de faire connaître la norme pénale contre le racisme (art. 261bis du Code pénal suisse);
– que la Ville de Genève, à travers le Service Agenda 21 – Ville durable, défend et promeut les valeurs inscrites dans la Constitution genevoise selon laquelle «toutes les personnes sont égales en droit. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience»[1], par le biais de son principe d'égalité et de diversité, qui favorise également l'accueil et l'intégration de l'ensemble des communautés présentes à Genève;
– que la discrimination constitue une violation de droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Et que, selon la Convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) ratifiée par la Suisse, la discrimination est décrite comme suit: «toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession»[2],

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de la Ville de Genève:

– de présenter un bilan des actions entreprises jusqu'à présent par la Ville de Genève en matière de promotion de la diversité, d'égalité d'accès à l'emploi au sein de l'administration municipale et de lutte contre la discrimination, ainsi que le plan des actions futures à mener au cours de cette législature;
– de mener une politique proactive garantissant l'égalité des chances, l'intégration socioprofessionnelle des personnes issues de l'immigration et la lutte

[1] Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), article 15: https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html
[2] Organisation internationale du travail - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958: https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C111

contre la discrimination au sein de l'administration;

– de mettre en œuvre par le Service Agenda 21, la Direction de ressources humaines (DRH) et d'autres services concernés par la thématique les actions nécessaires pour garantir son déploiement;
– de mener une campagne officielle de sensibilisation auprès des services d'aide à l'emploi et de réinsertion professionnelle du canton à la valeur et au potentiel professionnel des personnes qualifiées issues de l'immigration, afin d'éviter les discriminations au moment de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement vers l'emploi, notamment en ce qui concerne le placement des stagiaires;
– de créer un poste de responsable diversité et inclusion à la DRH. Cette personne sera en charge de:
  – concevoir des projets qui renforcent la diversité sur le lieu de travail, luttant contre tous les types de harcèlement, et protègent les minorités et les femmes;
  – former les personnes en charge des recrutements et le personnel RH à la manière de choisir, diriger, évaluer et conserver des employé-e-s aux caractéristiques diverses;
  – réviser et mettre à jour le catalogue des fonctions ainsi que le statut du personnel, les règlements et directives pour exclure tout langage discriminatoire;
– inclure la mention suivante dans les ouvertures de poste publiées sur le site de la Ville et jobup.ch: «Soucieuse de garantir l'égalité des chances et de refléter la diversité genevoise dans sa politique de recrutement[1], la Ville de Genève encourage vivement les personnes racisées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexuées et non binaires, les femmes[2], les séniors[3] et les personnes en situation de handicap ou ayant des limitations[4] à postuler»;
– partager l'expérience et le savoir-faire de la Ville en la matière avec les autres collectivités publiques (Canton, communes, régies publiques et autres institutions parapubliques).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 15 non.

[1] A noter que l'axe «Ville responsable» de la politique Diversité de la précédente législature mentionne que «la Ville s'engage à mettre en place une politique du personnel qui reflète la diversité genevoise».
[2] Lorsqu'elles sont sous-représentées dans un service de l'administration.
[3] S'applique dès l'âge de 45 ans!
[4] Plutôt qu'«ayant des incapacités», selon le modèle québécois, moins stigmatisant…

24. Motion du 10 mars 2021 de MM. et M[me] Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Didier Lyon et Pierre de Boccard: «Pour une démolition/reconstruction du bâtiment du Bout-du-Monde sans suppression des terrains de football» (M-1604)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la complexité de l'aménagement du territoire et la difficulté à réaliser ou déplacer des installations sportives;
– que les infrastructures sportives existantes ne répondent pas à la forte demande des usagers;
– la motion M-1106 votée par le Conseil municipal le 18 octobre 2017;
– que ladite motion demandait cumulativement le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain ainsi que la rénovation complète du terrain actuel;
– qu'un «nouveau» terrain synthétique a certes été réalisé, mais sur l'ancien terrain;
– que la rénovation du terrain actuel est pendante;
– la vétusté du bâtiment du Bout-du-Monde et sa prochaine démolition/reconstruction;
– que cette future démolition/reconstruction impliquerait de supprimer deux terrains de football;
– que par un jeu de chaises musicales, ces terrains de football seraient relocalisés au centre sportif de Vessy;
– que ce déménagement empêcherait de réaliser un terrain de rugby supplémentaire, comme demandé par la motion M-1106;
– qu'il convient de ne pas opposer la pratique d'un sport à celle d'un autre;
– que l'on ne peut pas se fier à une hypothétique extension à l'ouest du parc des Evaux pour réaliser les terrains de rugby faisant défaut;
– que l'horizon à moyen terme permet d'étudier le développement d'un projet autorisant une démolition/reconstruction des salles multisports du Bout-du-Monde sans suppression des deux terrains de football,

---

[1] «Mémorial 178[e] année»: Annoncée, 5597.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à envisager une démolition/reconstruction des salles multisports du Bout-du-Monde n'impliquant pas la suppression des deux terrains de football;

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté à l'unanimité (66 oui).

25. Motion du 10 mars 2021 de M^mes^ et MM. Louise Trottet, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Léonore Baehler et Valentin Dujoux: «Occupons l'inoccupé, des bureaux pour les sans-abris!» (M-1605)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La transformation de bureaux vides peut-elle représenter une perspective pour les personnes sans abri? Différents articles parus dans la presse ces derniers mois ont fait état d'une baisse de la demande sur le marché suisse de l'immobilier de bureaux, augmentant les surfaces disponibles. Les mesures sanitaires ont accéléré des tendances déjà observées avant la crise et le problème des surfaces de bureaux vides va tendre à s'accentuer à l'avenir.

Avant la crise, ce phénomène représentait déjà plus de 230 000 m^2 de surfaces inoccupées sur le marché.[2] En juillet 2020, 18% des bureaux vides du pays[3] se situaient sur le territoire cantonal. Il n'y a jamais eu autant de surfaces commerciales vides (notamment des bureaux) et la tendance ne fait que de se renforcer: les autorisations de construire délivrées avant la crise vont sensiblement augmenter l'offre alors que l'augmentation du télétravail et la conjoncture économique incertaine vont probablement réduire, de manière durable, la demande de surfaces de bureaux.

Cette situation est d'autant plus dommageable pour une ville dense comme Genève où l'espace est rare et où les besoins en logements sont criants!

En parallèle, nous observons une précarisation galopante d'une part importante de la population. Ces dernières années, la problématique du sans-abrisme est régulièrement revenue dans l'actualité. Différentes associations et collectivités

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 5597.
[2] *Tribune de Genève*: Nombre record de bureaux vides à Genève, 20 août 2019.
[3] *Heidi.news*: «Les bureaux vides prolifèrent à Genève. Et cela va continuer...», 21 juillet 2020.

publiques se mobilisent pour trouver, tant bien que mal, des solutions. Disposer d'un toit en surface est une condition préalable à la mise en place d'un travail socio-sanitaire de proximité qui aurait comme objectif un début de réinsertion sociale.

S'il n'existe pas de chiffres officiels concernant le sans-abrisme, les milieux associatifs luttant contre ce phénomène estimaient (avant la crise) qu'entre 400 et 1000 personnes étaient concernées. Or, une partie des structures allouées pour accueillir des personnes sans abri sont des structures d'urgence particulièrement inadaptées pour répondre aux besoins, notamment concernant le travail de réinsertion.

Le 9 février dernier, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz en charge du Département de la cohésion sociale détaillait son plan cantonal contre la précarité. Celui-ci, fort de sept objectifs, vise notamment à «offrir des conditions de logement dignes à chacun: volet qui comprend, entre autres, un projet de loi sur le «sans-abrisme» actuellement en consultation à l'Association des communes genevoises». En parallèle, le département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève a également déployé des moyens importants pour lutter contre le sans-abrisme. La Ville met à disposition des hébergements temporaires pour des personnes sans domicile fixe.

Si l'on peut imaginer qu'il n'est pas aisé pour les propriétaires de bureaux de se lancer dans une reconversion complète vers du logement, notamment en raison de son caractère définitif, la reconversion temporaire présente un potentiel intéressant.

En s'inspirant des initiatives développées par Unity Cube[1], les Vert-e-s genevois-e-s ont développé un projet qui permettrait de monter des modules d'habitation dans des surfaces commerciales inoccupées. Un tel projet, porté par une association, offrirait la possibilité d'utiliser les surfaces de bureaux inoccupées pour donner un toit et un espace à soi aux personnes sans abri. La modularité de ces structures permettrait, en outre, de les adapter aux personnes accueillies (familles avec enfants, hommes, femmes, personnes toxico-dépendantes). La réversibilité, l'adaptabilité, la durabilité et les coûts relativement modestes faciliteraient la mise en place d'un projet soutenu par la Ville et les milieux immobiliers. Dans un premier temps, un premier projet pilote pourrait être lancé par la Ville en collaboration avec un acteur du secteur immobilier.

Considérant:

– qu'avant la crise, plus de 230 000 m^2 de bureaux étaient inoccupés, dont un grand nombre situé sur le territoire de la Ville;
– que la demande pour des surfaces de bureaux va diminuer, avec les effets conjoints d'une conjoncture économique incertaine et de l'augmentation du télétravail;

[1] https://www.unity-cube.com/

– que le territoire communal est un bien précieux qu'il s'agit de ne pas gaspiller;
– que la crise du logement et les loyers prohibitifs en Ville de Genève frappent durement les personnes les plus précarisées;
– qu'aucune véritable solution n'a été proposée pour répondre aux besoins des sans-abris;
– que les conditions d'accueil des sans-abris, que ce soit dans les abris PCi ou dans d'autres structures temporaires, ne sont pas satisfaisantes;
– qu'offrir un toit et un espace à soi à une personne sans domicile est un prérequis à un travail socio-sanitaire de réinsertion;
– que les besoins des personnes sans domicile fixe diffèrent selon qu'elles soient des familles avec enfants, des hommes, des femmes ou des personnes avec des problèmes socio-sanitaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de soutenir toute initiative qui permettrait d'utiliser, de manière temporaire, des surfaces de bureaux inoccupées pour répondre aux besoins des sans-abris;
– de financer un projet pilote sur la base du concept développé par Unity Cube et porté par une association;
– d'envisager un projet pilote sur la base de ce concept avec un acteur du secteur immobilier;
– d'engager des discussions avec les milieux immobiliers pour évaluer les opportunités pour la mise en place de ce concept dans certaines surfaces de bureaux inoccupées.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté à l'unanimité (70 oui).

26. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Yves Herren, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Valentin Dujoux, Denis Ruysschaert et Delphine Wuest: «Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école» (M-1609)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'urgence climatique déclarée par la Ville de Genève en mai 2019;
– le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève («Mieux vivre dans nos quartiers»);
– que les cours d'école représentent une importante part du territoire non construit appartenant à la Ville de Genève;
– que ces cours d'école sont souvent particulièrement bétonnées, imperméables et peu arborisées;
– qu'elles forment des îlots de chaleur urbains, en particulier en été;
– qu'en ces périodes de réchauffement climatique ces espaces pourraient être des opportunités pour la création d'îlots de fraîcheur;
– que cela permettrait de perméabiliser les sols et de prévenir ainsi des inondations en cas de grandes pluies;
– que les cours d'école forment un maillage important dans la mesure où l'on en trouve dans tous les quartiers de la ville;
– que des cours d'école plus végétalisées et arborisées pourraient rapprocher les enfants de la nature et les sensibiliser à l'environnement;
– que cela rendrait ces cours plus conviviales et plus ludiques pour les enfants, avec l'implantation de mobilier urbain adapté, issu de matériaux comme le bois qui restituent moins la chaleur en cas de fortes températures;
– que les aménagements extérieurs dans les cours d'école sont souvent le parent pauvre du budget de rénovation ou de construction concerné,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à favoriser la transformation des aménagements des cours d'école actuelles en espaces majoritairement végétalisés lors de travaux de rénovation;
– à prioriser et développer la présence du végétal dans les nouveaux projets d'aménagement des cours d'école;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 6199.

– à augmenter les plantations d'arbres et de buissons dans ce type de lieu de manière à garantir un meilleur ombrage pour les enfants;
– à prévoir une zone dédiée à des potagers urbains à disposition des associations du quartier pour y organiser des ateliers avec les enfants;
– à y prévoir des points d'eau de type fontaine;
– à utiliser préférentiellement les revêtements d'origine végétale dans les aménagements;
– à préférer des aménagements dans des tons clairs afin de diminuer la chaleur.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (70 oui).

27. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Michèle Roullet, Nadine Béné, John Rossi et Didier Lyon: «Redonnons la vie à nos vélos: identification pour réutiliser et recycler» (M-1611)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la croissance rapide de plus de 10% par année du nombre de vélos en ville de Genève crée un parc de bicyclettes toujours plus conséquent sur la voirie;
– que de nombreux vélos abandonnés engorgent la voie publique, dont une partie deviennent des épaves au fil du temps (évalués à plus de 500 vélos par an);
– que les communes sont responsables de leur élimination et de leur valorisation, car le Canton les classifie comme des déchets;
– la politique de la Ville de Genève d'amener les épaves de vélos à l'Association Péclôt 13 pour recyclage;
– que les polices municipales et cantonales sont en charge des vélos volés ou abandonnés;

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 6199.

– que la police cantonale et la fourrière ont développé des systèmes de recherche des cycles basés sur les numéros de cadre. Par ces systèmes, dans 99% des cas il est impossible de rendre les vélos volés ou abandonnés à leurs propriétaires pour les raisons suivantes: les propriétaires connaissent rarement le numéro de cadre; certains cadres n'ont pas de numéro ou en ont plusieurs; beaucoup de numéros de cadre sont illisibles;
– il existe des systèmes d'identification standardisés de bicyclettes opérationnels extrêmement simples. Par exemple le système «bicycode» est ouvert à tous et toutes les propriétaires de cycles; le vendeur ou la vendeuse gravant un code sur le vélo à son achat. Il est accessible via internet et est utilisable par les forces de l'ordre et par le revendeur ou la revendeuse de vélos. Ce système est déjà proposé par le revendeur Péclôt 13. Il est obligatoire en France depuis le 1er janvier 2021 et est utilisé par la police française,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à promouvoir les systèmes de traçage et d'identification de vélos auprès de la population, en particulier le système «bicycode»;
– à développer ce système en partenariat avec les professionnels du vélo et les instances cantonales concernées, dont la police et la fourrière;
– à faciliter la coopération des systèmes de traçage et d'identification de bicyclettes entre les services municipaux, la fourrière et la police française.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (67 oui).

28. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Pour embellir les écopoints installés en ville de Genève en période estivale» (M-1612)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la pauvreté visuelle et le manque d'originalité des écopoints disséminés dans la ville de Genève en période estivale;

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 6199.

– la laideur des poubelles en plastique gris, disséminées çà et là dans la ville, par exemple à la place Bel-Air;
– que ces écopoints enlaidissent les lieux, notamment touristiques, et ne sont pas dignes de la beauté de notre ville, des quais et des parcs;
– les possibilités déjà existantes d'apporter un peu de créativité au centre-ville, parfois là où on ne l'attend pas, comme avec les coffrets et armoires électriques décorées avec soin par le graphiste genevois Michel Favre;
– qu'il serait dommage de ne pas surfer sur la vague écologiste actuelle, en profitant de cette véritable aubaine pour sensibiliser la population au tri des déchets par une touche artistique ou humoristique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de faire preuve d'imagination et d'un soupçon de créativité lors de l'installation d'écopoints temporaires en période estivale;
– de solliciter le concours d'une Haute école spécialisée en design, ou d'artisans, ou d'artistes basés à Genève.

Annexe

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 62 oui contre 1 non (8 abstentions).

29. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Maryelle Budry, Livia Zbinden, Monica Granda, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten et Laurence Corpataux: «Pour des marquages sécurisants et sécurisés en matériau luminescent» (M-1613)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Ville de Genève va continuer ces prochains mois à mettre en place beaucoup d'aménagements, en particulier dans le domaine de la circulation routière.

Les pistes cyclables sont de plus en plus mises à contresens des voies qu'empruntent les voitures et le marquage de ces pistes, en particulier de nuit, est peu visible. Il en est de même pour les passages piétons.

Les chemins dans les parcs ou les zones sombres sont peu sûrs pour les usagers qui les empruntent la nuit.

Il est nécessaire de protéger les piétons et les cyclistes, qui sont les utilisateurs les plus vulnérables, par un marquage efficace et clairement visible de leurs zones de déplacement.

La lumière artificielle utilisée pour éclairer les chemins la nuit, en particulier dans les zones arborées, est non seulement coûteuse mais constitue également un perturbateur pour les animaux nocturnes.

Le béton luminescent ne nécessite que la lumière du jour pour s'éclairer la nuit, aucune autre énergie n'est requise.

Considérant:

– que le marquage au sol visible de nuit est une nécessité pour la sécurité des usagers;
– que le béton luminescent est un matériau qui ne nécessite pas d'autre source d'alimentation que la lumière naturelle;
– que la luminescence de ce matériau est active entre huit et dix heures;
– que différentes couleurs sont possibles afin de séparer visiblement les flux;
– que ce type de matériau existe en plusieurs formes et qu'il peut être utilisé à loisir pour créer des pistes cyclables ou encore des passages piétons et qu'il est donc parfaitement adaptable aux usages que l'on veut en faire;

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 6199.

– que ce matériau est un bon complément dans les zones plus sombres comme les parcs;
– que des villes en Belgique ou en France ont adopté ce matériau et qu'il serait intéressant d'avoir un retour de leur part sur les résultats de ces aménagements,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– que des zones test dans les endroits particulièrement accidentogènes soient aménagées avec un matériau luminescent, que ce soit pour les pistes cyclables, des passages piétons ou d'autres marquages au sol nécessitant une visibilité accrue de nuit, et qu'un bilan soit fait après quelques mois d'exploitation;
– que des renseignements soient pris auprès des usagers, en particulier auprès d'associations de personnes malvoyantes, pour savoir si ce marquage est compatible avec les sensibilités particulières de ces usagers, ainsi que des associations de cyclistes pour connaître leur opinion.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (68 oui).

30. Motion du 28 avril 2021 de M. Pascal Holenweg: «La gratuité des transports publics, pour toutes et tous, sans privilège» (M-1614)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

A Zurich, à Fribourg, à Neuchâtel, dans le canton de Vaud, des initiatives populaires ou parlementaires lancées par la gauche (la Jeunesse socialiste à Zurich, la gauche de la gauche dans le canton de Vaud, le Parti socialiste à Fribourg) ont porté la revendication de la gratuité des transports publics pour toute ou une partie de la population sur le territoire cantonal ou celui de la ville-centre.

Hors de Suisse, on notera que le Luxembourg a instauré la gratuité des transports publics le 1er mars 2020, en expliquant qu'elle aurait notamment pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu. En France, sept villes ont fait le choix de la gratuité. A Dunkerque, après

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 7336.

l'instauration de la gratuité, la fréquentation des transports publics a augmenté de 85,5% sur l'année et de 120% les weekends. Le trafic automobile a diminué de 7% au centre-ville.

A Genève, comme dans les autres grandes villes suisses, les tarifs sont fixés au sein d'une communauté tarifaire. Ils ne peuvent donc pas être modifiés par la commune seule. En revanche, il est possible à la commune d'instaurer la gratuité sur son territoire dans tout ou une partie de la première zone de la communauté tarifaire (Unireso, à Genève) en assurant aux Transports publics genevois (TPG) une compensation financière équivalant à la perte de billetterie qu'entraînerait l'instauration de la gratuité des TPG sur ce territoire.

Considérant:

– que la Constitution fédérale prévoit une participation «appropriée» des usagers des transports publics à leur coût, sans autre précision sur les modes de cette participation ni sur la forme de son caractère «approprié». Il est donc possible de considérer qu'une participation par le biais de l'impôt (finançant la prise en charge de la gratuité par la collectivité publique), par exemple sous la forme d'un «centime additionnel affecté» ou par une billetterie maintenue pour les trajets excédant la zone d'usage gratuit (ici, la Ville de Genève), peut être «appropriée»;
– que nous sommes partisans de la gratuité des transports publics en zone urbaine et périurbaine;
– que nous en sommes partisans pour des raisons sociales (libérer les usagers les moins argentés de la charge du paiement du transport ou de celle de la punition de ne pas l'avoir payé), environnementales et rationnelles: économiser la charge de toute l'instrumentation de perception du prix du transport par les usagers, de tout le personnel de contrôle de l'acquis de ce prix, de toutes les procédures de recouvrement de ce prix quand il n'a pas été payé, voire de punition de son non-paiement;
– qu'à ces raisons s'en ajoute une de principe: plusieurs centaines de personnes, peut-être plusieurs milliers, bénéficient déjà, de facto, de la gratuité de l'usage des TPG grâce à la prise en charge de leurs abonnements par une collectivité publique, une entreprise publique ou une entreprise privée. D'entre ces personnes… les députées et députés, les conseillères et conseillers municipaux de la Ville... à qui il n'est donc finalement proposé que d'accorder à tous les autres ce qu'ils se sont déjà accordé à eux-mêmes. S'accorder à soi-même un droit que l'on refuse aux autres, en bon français, cela s'appelle simplement un privilège;
– que de la sorte notre proposition pourrait se résumer en un slogan: la gratuité des transports publics, pour toutes et tous, sans privilège,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier l'instauration de la gratuité de l'usage des Transports publics genevois (TPG) sur le territoire de la Ville de Genève et les modalités de compensation des pertes de billetterie que cela entraînerait pour les TPG et d'en évaluer le coût pour la Ville (en tenant compte des économies réalisables par les TPG du fait de la réduction des installations de billetterie, du personnel de contrôle et des frais administratifs de contentieux) et les moyens d'en assurer la couverture financière;
– d'entamer avec les autres communes genevoises disposées à participer à l'extension de la gratuité des TPG sur leur territoire des discussions pour, si faire se peut, qu'une proposition commune soit faite aux TPG et au Canton.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 42 oui contre 24 non (1 abstention).

31. Motion du 28 avril 2021 de M^mes^ et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Christel Saura, Ahmed Jama, Alia Chaker Mangeat, Paule Mangeat, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Monica Granda, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini: «Mieux que Netflix, les collections des bibliothèques municipales s'invitent chez vous» (M-1617)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Suisse continue d'acheter des livres et de lire[2];
– le succès de la livraison à domicile ainsi que le succès des sociétés de service en général;
– que le service à domicile est une prestation courue en temps de pandémie;
– qu'un segment des publics intéressés par la lecture souhaite recevoir des livres à domicile[3];

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 7336.
[2] Frammery, Catherine (2019). *La Suisse romande où le livre résiste*. Disponible sur www.letemps.ch/culture/suisse-romande-livre-resiste
[3] Simon, Sophie (2021). *Location de livres à domicile cherche financement*. Disponible sur www.tdg.ch/location-de-livres-a-domicile-cherche-financement-173149766437

– que le réseau des bibliothèques valaisannes propose un service de livraison à domicile[1];
– que les publics empêchés et vulnérables ont besoin de bénéficier d'un accès facilité aux collections des bibliothèques municipales;
– que de laisser au hasard la sélection de nos prochaines lectures nous invite à sortir des sentiers battus et à nous ouvrir à des univers, des sujets et des expériences qui jusqu'ici ne nous étaient pas familiers et donc inaccessibles;
– que de proposer par le biais de livraisons à domicile des livres et autres textes sélectionnés avec soin par des professionnels s'inspire de la pratique de «l'étonnement mode d'emploi» proposé par le Cercle de la librairie et de l'édition de Genève ainsi que de l'initiative «Livre-moi» qui propose une formule d'abonnement afin de recevoir un livre par mois sélectionné par des figures genevoises, permettant également de soutenir les librairies indépendantes genevoises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à demander aux services concernés d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un service de livraison à domicile sur abonnement, payant ou non, des documents des bibliothèques municipales de la Ville de Genève;
– à privilégier la mobilité douce pour les livraisons;
– à communiquer sur le sujet via tous les canaux de communication adéquats.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à l'unanimité (68 oui).

[1] (2020). *Coronavirus: Vingt-cinq bibliothèques proposent un service de livraison à domicile*. Disponible sur https://www.lenouvelliste.ch/dossiers/coronavirus/articles/coronavirus-ving-cinq-bibliotheques-proposent-un-service-de-livraison-a-domicile-924611

32. Motion du 28 avril 2021 de MM. et Mmes Théo Keel, Paule Mangeat, Christel Saura, Dorothée Marthaler Ghidoni, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon et Pascal Holenweg: «Pour que la Ville mette en place des ateliers d'écriture de biographies Wikipédia consacrées aux femmes* en lien avec la Ville de Genève» (M-1620)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'inégalité manifeste de la représentation des femmes* au sein des biographies sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia, avec seulement 18,47% des biographies consacrées aux femmes*[2], mais aussi des contributrices qui sont moins de 20% et même autour de 10% concernant la communauté francophone;
– l'importance et l'urgence que les femmes* et les personnes LGBTIQ+ soient plus représentées même sur les rues d'internet, ici en l'occurrence sur Wikipédia, cinquième site le plus visité au monde;
– qu'une meilleure représentation des femmes* et des personnes LGBTIQ+ sur l'encyclopédie numérique transmettra une histoire plus diverse et égalitaire et sera source de plus d'exemples et d'inspiration pour les jeunes femmes*, les personnes LGBTIQ+ ainsi que les futures générations;
– l'exemple de la Ville de Fribourg qui a mis en place des ateliers pour écrire des biographies Wikipédia sur les femmes ayant marqué l'histoire de la Cité[3];
– le travail reconnu de l'association genevoise Les sans-pagEs qui lutte pour une meilleure représentativité des biographies féminines sur Wikipédia[4], qui est parti d'une initiative de l'Unige[5, 6] et qui a servi de référence pour féminiser certains noms de rues à Genève;
– les ressources et archives concernant les femmes* qui ont joué un rôle dans notre cité, qui méritent d'être valorisées;
– les services compétents, comme le service Interroge des bibliothèques municipales, la Bibliothèque de Genève (BGE), voire les archives de l'Etat de Genève appartenant au Canton, qu'il est possible de mobiliser;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 7336.
[2] (https://denelezh.wmcloud.org/gender-gap/?project=frwiki)
[3] https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Biblioth%C3%A8que/thek_de_Fribourg
[4] https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Les_sans_pagEs
[5] https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Suisse/Biographies_des_femmes_en_Suisse
[6] https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Les_sans_pagEs/WikiMercrediMAMCO

– l'expérience concluante du Marathon Wikipédia Art+Féminisme organisée par la Bibliothèque du Musée d'art et d'histoire (MAH) en collaboration avec Wikimédia CH, qui avait pour but de mettre en avant les femmes dans l'art;
– que ces ateliers sont aussi sources d'apprentissage numérique et de lutte contre les fake news,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de mettre en place des ateliers en collaboration avec l'association Les sans-pagEs et/ou Wikimédia CH par le biais de ses bibliothèques municipales et/ou de la Bibliothèque de Genève (BGE) et/ou du Musée d'art et d'histoire (MAH), ayant pour but de former les citoyennes et citoyens le désirant à écrire des biographies de femmes* en lien avec la Ville de Genève sur Wikipédia;
– de dédommager Les sans-pagEs et/ou Wikimédia CH pour les ateliers et de soutenir financièrement l'association Les sans-pagEs pour sa contribution à l'égalité femmes-hommes et à une meilleure représentativité des genres.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 61 oui contre 4 non.

33. Motion du 19 mai 2021 de M^mes^ et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue» (M-1623)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les nombreuses plaintes des habitant-e-s des Pâquis et du quartier du Seujet en lien avec le deal de rue, qui font état de problèmes importants, tels qu'une dégradation de la situation dans les quartiers, l'agression d'une mère de famille devant ses enfants dans son allée d'immeuble ou encore la proximité des dealers avec les enfants lorsque le deal s'installe dans une école;
– le fait que d'autres villes suisses, comme Berne ou Zurich, ont trouvé des solutions nettement plus satisfaisantes à cette problématique, Berne ayant choisi un parc à proximité d'un local d'injection pour régler une bonne partie du deal au centre-ville, ou Zurich ayant privilégié les gares suburbaines plutôt que des quartiers populaires comme c'est le cas à Genève;

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 8088.

– qu'en matière de gestion des problématiques de drogue il est impossible d'agir sans que les conséquences se fassent immédiatement ressentir. Renforcer encore la répression? Vous obtenez des zones de non-droit encore plus problématiques, comme c'est le cas en France;
– que les dealers se trouvent dans des situations d'existence où ils n'ont rien à perdre, mais restent des acteurs économiques sur un marché avec lesquels il est possible de négocier;
– que le marché de la drogue, comme tous les marchés, fonctionne car il y a une demande qui trouve son offre et que cette demande porte sur un produit qu'il est impossible de se procurer légalement;
– qu'il s'agit de répondre à trois questions simples: où? Quand? Et comment? A savoir par exemple où le deal de rue produit le moins de désagréments? A quelle heure devrait-il être limité? Quel type de transaction serait toléré?,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de négocier un projet avec le Canton, qui porte la responsabilité première de la situation dans le contexte du deal de rue, car c'est lui qui a le pouvoir d'intervenir, visant à identifier:
  – un dispositif pour le deal de rue moins dérangeant que son emplacement actuel dans les quartiers populaires;
  – les horaires auxquels il serait toléré;
  – les pratiques de transaction qui seraient tolérées;
  – les actions de prévention à l'intention des consommateurs et des consommatrices;
– de demander à la Confédération, conjointement avec le Canton de Genève, un projet pilote de régulation du deal de rue;
– d'échanger avec les autres grandes villes suisses pour savoir comment elles ont construit les solutions qu'elles ont adoptées;
– d'initier une réflexion sur la régulation du marché de la cocaïne, sur le modèle de ce qui se passe avec le cannabis (régulation du marché).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 65 oui contre 3 non.

34. Motion du 19 mai 2021 de M[mes] et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Pierre de Boccard, Maxime Provini, Delphine Wuest, Timothée Fontolliet, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat et Gazi Sahin: «Vélo en Ville, ne restons pas à plat!» (M-1624)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Ville de Genève et le Canton promeuvent la mobilité douce;
– que depuis le début de la pandémie de Covid-19, le réseau cyclable a fait l'objet d'une amélioration notable;
– que le nombre d'usagers du vélo a ainsi augmenté de plus de 22% depuis le début de la pandémie de Covid-19;
– que le vélo reste un moyen de transport efficace et populaire, les initiatives en faveur de son utilisation doivent être intégrées intelligemment aux autres options de transport;
– qu'après une expérience pilote en 2017, dix pompes à vélo ont été installées en 2018 sur le territoire de la Ville de Genève;
– que leur nombre n'a pas suivi l'augmentation importante des usagers depuis;
– qu'en comparaison, la Ville de Lausanne compte 15 pompes à vélo;
– que le site Internet de la Ville de Genève indique de manière très approximative l'emplacement de ces pompes, indiquant des zones en lieu et place d'indications précises;
– que les pompes à vélo en question, très sollicitées, sont souvent en panne pendant des périodes prolongées;
– que la disparition de plusieurs stations-service au centre-ville a réduit les possibilités de procéder à des petites réparations de vélo en tout temps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'augmenter le nombre de pompes à vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Genève;
– d'améliorer la signalétique et les informations sur le site Internet de la Ville de Genève afférentes à leur localisation et à leur état de fonctionnement;
– de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire les délais de réparation des pompes à vélo;

---

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 8088.

– d'installer des stations outils en libre-service à proximité des parkings à vélos;
– de travailler dans ce cadre en collaboration avec les associations actives dans la promotion de la mobilité douce et du vélo.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (71 oui).

35. Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Christel Saura, Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Livia Zbinden et Alain de Kalbermatten: «Pour une application mobile claire au service de la population de la Ville de Genève!» (M-1625)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la situation sanitaire en lien avec le Covid-19 a transformé de nombreux aspects du fonctionnement des activités culturelles et sportives en Ville de Genève;
– que les milieux culturels et sportifs sont fortement impactés et qu'il est nécessaire de trouver des moyens permettant de les mettre en avant et de faciliter les démarches les concernant;
– que l'inscription à la majorité de ces activités se fait en ligne et que ce processus est réparti entre les différents sites Internet des infrastructures culturelles ou sportives, ce qui ne permet pas un accès facilité et centralisé à ces activités;
– que la dernière mise à jour du site Internet de la Ville de Genève remonte au début de l'année 2020;
– que la Ville de Genève dénombre plusieurs applications, entre autres Déchets Genève et Genève en été, qui présentent les services de la Voirie pour l'une et les activités culturelles et sportives de la Ville en été pour l'autre, mais qui ne permettent pas de centraliser l'ensemble des événements et des prestations proposés à la population,

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 8088.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de créer une unique application mobile qui permettrait de centraliser l'ensemble des activités publiques, culturelles et sportives de la Ville de Genève, de permettre à la population de s'y inscrire directement et d'accéder facilement aux services et prestations proposés par la Ville;
– de baser cette application sur le nouveau site Internet de la Ville de Genève;
– d'utiliser cette application pour promouvoir et communiquer sur les activités culturelles et sportives grâce à un agenda culturel et sportif, ainsi que sur les prestations de la Ville de Genève;
– de faire de cette application un outil accessible et inclusif, en plusieurs langues et accessible aux personnes malvoyantes;
– de désigner un service responsable pour le développement, la gestion et la mise à jour régulière de l'application mobile, afin d'assurer la justesse des informations qu'elle contiendrait, qu'elle soit le plus complète possible, de remédier aux bugs et d'assurer la longévité de cet outil, qui devrait rapidement devenir indispensable aux Genevoises et Genevois.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (66 oui).

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Monsieur le président, s'il vous plaît, je demande votre attention une seconde, ce n'est pas énorme. *(Le président sonne la cloche.)*

M. Daniel Dany Pastore. Les points de la feuille de synthèse ne correspondent pas… *(Le président sonne la cloche, interrompt M. Pastore et poursuit.)* Monsieur le président, on ne peut pas suivre la séance!

Le président. Nous sommes en procédure de vote, Monsieur Pastore. *(M. Pastore se plaint hors micro que la liste des objets ne correspond pas à ce qui est montré à l'écran de télévision.) (Remarque et rires.)*

36. Motion du 9 juin 2021 de M[mes] et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Monica Granda, Livia Zbinden, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Michèle Roullet et Alain de Kalbermatten: «Maintenir des places de parking en surface pour les personnes à mobilité réduite» (M-1628)[1].

Considérant:

– l'article 2, alinéa 4 de la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), indiquant qu'il y a inégalité dans l'accès à une prestation lorsqu'un accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées;
– que l'une des conditions stipulées pour l'obtention d'une carte de stationnement (formulaire de la République et canton de Genève, département de police) facilitant le stationnement des personnes à mobilité réduite est que la «mobilité réduite se manifeste quand elle empêche de parcourir une distance de plus de 200 m»;
– que depuis août 2015 la gratuité sur les places de stationnement en surface sur le territoire public est autorisée (article 5A du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR);
– que, selon l'article 20A de l'ordonnance sur la circulation routière de la République et canton de Genève (OCR), cette gratuité n'est pas applicable sur le domaine privé, ce qui est contraire aux principes d'égalité stipulés par la Convention des Nations unies relative aux personnes handicapées (CDPH);
– que, malgré une modification de la loi demandant une hauteur minimale des parkings en sous-sol, les véhicules adaptés aux personnes en fauteuil roulant, dont en particulier ceux qui nécessitent un transport assis à l'arrière du véhicule, ne peuvent pas entrer dans la majorité des parkings en sous-sol pour des raisons de hauteur;
– que le conseiller d'Etat Dal Busco, dans les discussions menées avec le Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe) en vue de la mise en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), s'est engagé à ce que tout aménagement supprimant des places de stationnement en surface garde l'accessibilité aux véhicules des personnes à mobilité réduite et des personnes en fauteuil roulant (PMR-PFR), y compris des places de stationnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, dans chaque projet incluant des suppressions de places de stationnement, des places pour

[1] Annoncée, 325.

personnes à mobilité réduite soient maintenues en surface, selon les normes en vigueur VSS SN 640 075 et SIA 500, de manière à permettre aux personnes en fauteuil roulant de les utiliser de manière sécurisée et sans contrainte, et qu'en cas de travaux nécessitant une suppression temporaire de ces mêmes places, elles soient remplacées aux mêmes conditions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (66 oui).

37. Motion du 19 mai 2021 de M^mes^ et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Dorothée Marthaler Ghidoni, Théo Keel et Oriana Brücker: «Repas à l'emporter, contenants consignés» (M-1626)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la quantité importante de déchets issus du plastique à usage unique et son impact désastreux sur l'environnement;
– la mise en place par la Ville de Lausanne du projet RestoBox et le récent lancement du gobelet Isy, dont l'objectif est de faire disparaître les couverts, verres et récipients en plastiques à usage unique issus des repas à l'emporter;
– que dans le cadre de ce projet, les contenants sous caution, fabriqués en Suisse, sont mis à la disposition des restaurants, cafetiers et hôteliers avec le soutien de l'Association vaudoise des cafetiers, de GastroLausanne ainsi que des entreprises locales;
– les démarches similaires conduites par des institutions comme l'Université de Genève ou la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), qui mettent à disposition des contenants sous caution dans les cafétérias;
– l'interdiction depuis le 1er janvier 2021 du plastique à usage unique en Ville de Genève pour les activités sur le domaine public, pour les institutions et services municipaux;
– l'existence d'entreprises sociales telles que l'Orangerie qui propose déjà un service de location, lavage et transport à Genève de gobelets, et le potentiel

[1] «Mémorial 178e année»: Annoncée, 8088.

existant de développer encore plus d'emplois liés à l'économie sociale et solidaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de promouvoir la consommation responsable dans le domaine de la restauration à l'emporter, en proposant des alternatives aux plastiques à usage unique pour les repas à l'emporter, applicable aux entreprises privées;
– de mettre à disposition des couverts, contenants et gobelets consignés pour les repas à l'emporter – sur le modèle RestoBox de Lausanne – sur la base d'une étroite collaboration avec les restaurants, cafetiers, hôteliers, institutions et organisations faîtières afin d'étendre cette offre à l'ensemble de la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 61 oui contre 2 non (1 abstention).

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je ne demande pas beaucoup… Qu'on ralentisse un peu le rythme pour qu'on puisse trouver les numéros, puisque les points et les motions ne correspondent pas. Ça serait déjà terminé, la conversation, là! *(Le président sonne la cloche.)*

38. Motion du 29 juin 2021 de M^mes^ et MM. Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Christel Saura, Théo Keel et Laurence Corpataux: «Soutenons la colocation solidaire à travers le projet Lazare!» (M-1630)[1].

Considérant:

– le projet Lazare existant déjà dans toute l'Europe et son succès (80% des personnes sans-abri retrouvent un logement pérenne en deux ans et 40% de réinsertion professionnelle). Le projet Lazare (www.lazare.eu) est un projet intergénérationnel et inclusif de colocations entre jeunes actifs et personnes sans-abri permettant à ces derniers de sortir de leur situation précaire et de se réinsérer socialement. Le projet Lazare est avant tout une maison où chaque colocataire a le même statut et doit participer aux différentes tâches de la colocation et payer le même loyer, permettant ainsi à des jeunes de participer à un projet solidaire et à des personnes sans-abri d'avoir un toit et de renouer

[1] Annoncée, 975.

avec des relations sociales. La deuxième étape, à savoir des studios de «décollage» pour un retour progressif à l'autonomie des personnes sans-abri, fait également partie du projet. Un travail d'accompagnement social et de réinsertion professionnelle est aussi en place;

– la volonté du projet Lazare de monter le projet pilote suisse de colocation solidaire à Genève;
– le soutien du Canton de Genève au projet, les chambres des personnes sans-abri étant prises en charge par l'Hospice général;
– le nombre de personnes sans-abri pouvant être raccrochées à des droits au niveau cantonal et la nécessité de leur offrir des logements relais;
– la possibilité d'implanter le projet dans des immeubles, des immeubles de bureaux vides, des hôtels, des maisons-containers type Maison éco3[1];
– la volonté citoyenne de projets participatifs, intergénérationnels, inclusifs et solidaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de soutenir et promouvoir le projet Lazare en mettant ses réseaux à disposition afin de trouver un lieu adéquat pour l'implantation pérenne du projet en Ville de Genève;
– de soutenir financièrement le projet pour assurer son développement et consolider ses actions, notamment par le biais d'une caution ou d'une garantie de loyer;
– de coordonner des actions avec le Canton afin de développer la colocation solidaire en Ville de Genève;
– de soutenir l'association notamment dans ses démarches auprès de partenaires privés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 66 oui contre 2 non (1 abstention).

[1] https://maisoneco3.com/

39. Motion du 29 juin 2021 de Mmes et MM. Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Roullet, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Yves Steiner et Alia Meyer: «Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub!» (M-1632)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– le caractère hybride du tronçon de la rue Schaub situé entre le n° 39 et le n° 48. En effet, ce bout de rue est fermé par une chaîne côté rue des Asters et fermé par une barrière automatique côté rue Hoffmann. La barrière est commandée par les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS), sur la voie de retour en caserne des Asters;
– le caractère anxiogène et dangereux, tant pour le personnel du SIS qui utilise ce passage en moyenne une dizaine de fois par jour avec les véhicules lourds et encombrants, que pour les habitants du quartier qui fréquentent le square. Ces passages ont essentiellement lieu la journée, période la plus fréquentée du square;
– les nombreux accidents déjà évités de justesse;
– que la Maison de quartier des Asters pourrait utiliser pleinement ce square pour ses activités en plein air, sans se soucier des mesures de sécurité imposées par le passage des véhicules du SIS;
– l'opportunité de réaliser un vrai square, ludique, convivial, arborisé et sécure;
– qu'en ces périodes de réchauffement climatique, ces espaces pourraient être des opportunités pour la création d'îlots de fraîcheur encore plus performants pour ce square déjà bien arboré mais recouvert aux trois quarts de bitume pour permettre des passages réguliers de véhicules lourds;
– la possibilité existante de créer un accès direct dans la caserne des Asters, sans passer par le square, en créant une ouverture dans la station de lavage de la caserne. Cette ouverture pourrait donner un accès direct depuis la rue Hoffmann,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à étudier un accès à la caserne des Asters directement sur la rue Hoffmann;
– à étudier un réaménagement de la caserne des Asters pour permettre ce nouveau flux des retours des véhicules du SIS.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 58 oui contre 5 non.

---

[1] Annoncée, 975.

40. Motion du 29 juin 2021 de M[mes] et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Oriana Brücker, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Théo Keel: «Adhérer à l'Appel du Rhône et donner les moyens au fleuve de défendre son intégrité et protéger les conditions d'existence des générations futures» (M-1633)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'Appel du Rhône, une mobilisation citoyenne initiée par l'association ID-eau lancée en automne 2020 pour doter le Rhône d'une personnalité juridique afin de lui donner les moyens légaux de se défendre;
– la personnalité juridique, qui est aussi attribuée à des identités virtuelles comme les entreprises ou les associations mais qui n'offre pas les mêmes droits qu'à une personne. Il s'agit en l'occurrence de reconnaître le rôle écosystémique du fleuve et les droits spécifiques qui lui sont liés, comme fournir de l'eau ou faire vivre des espèces;
– qu'une personnalité juridique pour le Rhône, de son glacier en Valais à son delta en Camargue, lui permettrait de «se prémunir» en cas d'activités destructrices et de «demander des comptes» s'il devait par exemple être pollué;
– l'exemple de la rivière Vilcabamba en Equateur (2011), du fleuve Atrato en Colombie (2016) et du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande (2017), qui sont désormais tous dotés d'une personnalité juridique, ainsi que le débat y relatif pour la Loire en France, ce rôle juridique permettant de reconnaître leur rôle écosystémique;
– l'émergence d'un nouveau paradigme qui souhaite prévenir les futurs dommages face à la crise climatique en amont, plutôt que d'agir après les catastrophes;
– la présence de toxiques dans le lac Léman qui est encore dans les normes, mais qu'on retrouve désormais partout dans l'eau potable;
– qu'aucun des instruments juridiques nationaux et internationaux n'a permis d'enrayer ou de ralentir les processus qui nous ont conduits à la catastrophe écologique globale que nous connaissons, l'Appel du Rhône vise à donner les moyens d'agir pour défendre les droits et la survie du fleuve;
– le texte de l'initiative cantonale «1000 emplois pour une sortie de crise sociale et écologique» qui propose la création de «mille emplois supplémentaires par

[1] Annoncée, 975.

an chaque fois que le taux de chômage moyen annuel de l'année précédente est de 5%», son objectif étant d'améliorer la cohésion sociale, de promouvoir la santé et de lutter contre le changement climatique;

– que l'emploi est au cœur de la question écologique et que l'économie doit se réorienter vers des emplois durables afin que la transition écologique s'effectue sans casse sociale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'adhérer à l'Appel du Rhône, mobilisation citoyenne initiée par l'association ID-eau en 2020 pour doter le Rhône d'une personnalité juridique afin de lui donner les moyens légaux de se défendre;
– de demander aux instances concernées d'étudier la possibilité d'un statut juridique pour les lieux naturels afin de mieux les protéger et de considérer la nature comme sujet;
– de tout mettre en œuvre afin de lier la création d'emploi avec la transition écologique.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 45 oui contre 23 non.

41. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et Mmes Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain» (PRD-289 A/B)[1].

Troisième débat

Le président. Je donne la parole à qui la demande selon les règles du débat libre, c'est-à-dire cinq minutes par intervention. Je cède la parole à M. Pierre-Yves Bosshard.

[1] Rapports, 5358.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, en préambule de ce troisième débat, il est utile de remettre l'objet qui nous est soumis dans son contexte.

Un certain nombre de nos collègues, opposants comme partisans du parking, avaient déposé ce projet de délibération après le refus en votation populaire du projet de parking Clé-de-Rive afin d'octroyer au Conseil administratif un crédit pour des études visant à piétonniser le quartier de Rive sans parking souterrain. Parallèlement, l'initiative IN-7, «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», aboutissait puis avait été déclarée valide par le Conseil d'Etat en date du 2 juin 2021 sans que cette déclaration de validité fasse l'objet d'une contestation judiciaire.

Dans l'examen en commission du projet de délibération de nos collègues, il est apparu que le montant demandé qui a été estimé à 2,5 millions était plus important que ce que nécessitait le quartier de Rive au sens strict puisque bien des études avaient été réalisées pour le projet lié au parking et que celles-ci pouvaient être réutilisées. Du reste, en commission, on nous a dit que les mandataires avaient été satisfaits de ne pas avoir dû travailler avec la contrainte supplémentaire de prévoir des trémies d'accès au parking.

Ce n'est ainsi qu'une somme de 500 000 francs qui est requise pour ce périmètre. Le montant restant de 2 millions de francs peut être utilement affecté au secteur de la Rôtisserie où aucune étude n'a encore été réalisée. Par ailleurs, un montant de 200 000 francs serait nécessaire pour des études préalables concernant le secteur des Rues-Basses.

Ces études, qui touchent aux trois secteurs, permettent ainsi de concrétiser l'initiative IN-7 prise en considération par notre Conseil le 30 novembre, et ce crédit total de 2,7 millions de francs tel que réévalué en commission en permet une première concrétisation, étant rappelé qu'il est parfaitement admis, depuis un célèbre arrêt du Tribunal fédéral datant de plus de quarante ans, que l'autorité présente plusieurs projets successifs pour concrétiser une initiative municipale. Nous serons ainsi, à n'en pas douter, appelés à nous prononcer ultérieurement sur des crédits de réalisation. Cela étant, seules les études qui font l'objet de cette demande de crédit permettront de répondre aux questions posées lors du deuxième débat, notamment sur la question de la compensation des places de parc.

Refuser aujourd'hui cette demande de crédit, c'est, comme l'écrivait un observateur de la vie municipale en début d'année, aller contre le sens de l'histoire. J'ajoute que les nouveaux articles proposés en amendement n'ont, à ce stade, pas leur place dans ce projet de délibération, qui vise uniquement à octroyer un montant au Conseil administratif. En revanche, le Parti socialiste soutiendra la recommandation présentée par l'Alternative visant un but analogue. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

M^me^ Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche réitère pour la troisième fois son ferme engagement en faveur d'une zone piétonne sans parking sur ce terrain à Rive, notre centre-ville. Tant en France, en Allemagne, en Belgique que dans de nombreux autres pays, les centres-villes se piétonnisent pour le plus grand bien de la convivialité et du commerce de proximité. De nombreuses villes françaises comme Nantes, Rouen, Chambéry, Annecy ou Grenoble tirent un bilan économique positif de cette mesure, spécialement pour les cafés, les restaurants, les marchés et les magasins de vêtements. Pour la livraison des achats, on utilise des vélos, des tricycles, des diables, ou on les prête à la clientèle. Sur les espaces sans voitures, on peut facilement organiser des fêtes, des bals, des repas populaires, des vide-greniers.

Genève se doit d'avoir aussi son centre piéton. Allez voir la place du Marché à Carouge où la zone piétonne s'agrandit encore. Vous pourrez laisser vos enfants jouer dans la rue. De simples traits de couleur sur le macadam les font jouer à la marelle ou au labyrinthe… La meilleure preuve du succès de cette piétonisation a été donnée par le Parti libéral-radical de Carouge qui, après des années d'oppositions et de recours, en profite maintenant largement. Il a même posé pour la photo de sa campagne électorale dans la rue Saint-Joseph, vidée de ses voitures. Ensemble à gauche réitère donc tout son soutien au crédit d'étude proposé.

M. Maxime Provini (PLR). Nous nous réjouissions de ce troisième débat pour pouvoir réexpliquer un certain nombre de choses mais aussi, vous avez pu le constater, parce que le Parti libéral-radical fait également des propositions. Ça a été dit juste à l'instant, c'est important d'avoir un centre-ville piéton. Nous l'avons toujours également défendu; simplement, nous n'avons pas la même façon que vous de voir la manière d'aménager ce centre-ville. Nous aurions souhaité qu'il soit aménagé différemment. Aujourd'hui, après quinze ans, on peut encore le rappeler, on en est malheureusement toujours au stade du crédit d'étude, c'est déplorable.

Ce soir, nous vous proposons quatre amendements. Nous vous demandons des garanties. Mon collègue socialiste a dit que c'était plus ou moins impossible de dire non à cette proposition. Pour le Parti libéral-radical, c'est possible de dire oui mais avec des garanties. Nous ne comprendrions pas que vous refusiez car on n'en est finalement qu'au stade du crédit d'étude et nous voulons juste nous assurer qu'il puisse respecter la loi en termes de compensation de places de stationnement. Nous vous proposons à cet effet l'amendement suivant qui ajoute un article 5, comme suit:

Projet d'amendement

Art. 5. – Le Conseil administratif devra présenter un plan détaillé des places de stationnement à compenser dans tout le secteur visé par le projet de délibération dans le respect de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (12417).

Nous voulons nous assurer également que les commerçants seront indemnisés correctement, avec une charte, un vrai engagement du Conseil administratif. Nous vous proposons donc l'amendement suivant, qui ajoute un article 6, comme suit:

Projet d'amendement

Art. 6. – Le Conseil administratif, conscient de sa responsabilité envers les commerçants, devra présenter une charte dans laquelle il s'engage à indemniser tous les commerçants du secteur visé par le projet de délibération et à mettre en place, à l'instar du Canton, une procédure d'indemnisation.

Nous voulons aussi nous assurer qu'un plan de mobilité sera mis en place qui permette de garantir la fluidité du trafic pour les transports publics, les vélos, les piétons, les livraisons, les voitures, d'où l'amendement suivant, qui ajoute un article 7.

Projet d'amendement

Art. 7. – Le Conseil administratif devra présenter un plan de mobilité qui garantisse que la fluidité du trafic routier aux alentours du secteur visé par le projet de délibération soit maintenue pour tous les utilisateurs de la route (TPG, vélos, piétons, véhicules de livraisons, voitures).

Nous vous proposons enfin un quatrième amendement qui porte sur un nouvel article 8. Je ne sais pas s'il vous a déjà été transmis… Il demande que le Conseil administratif puisse également prendre bien en considération dans ce crédit d'étude – et l'expliquer – la manière dont les livraisons se feront dans le secteur, puisqu'il est primordial que les commerçants ne soient pas pénalisés par la façon dont les livraisons devront s'opérer dans le futur.

Projet d'amendement

Art. 8. – Le Conseil administratif devra présenter un plan détaillé qui garantisse l'accès aux véhicules de livraisons destinés aux commerçants dans le secteur visé par le projet de délibération.

Voilà les quatre propositions que nous vous faisons ce soir. Honnêtement, moi j'espère que j'aurai une réponse. Je ne comprendrais pas, nous ne comprendrions, au Parti libéral-radical, que vous refusiez ces garanties. Qu'est-ce que nous demandons? Nous demandons juste que les choses se fassent en bonne intelligence, qu'elles puissent se faire bien. J'espère que vous prendrez en considération nos amendements au moment du vote, que vous réfléchirez bien et que vous accepterez les garanties que nous demandons, qui sont franchement la moindre des choses pour nos commerçants, pour les habitants et pour les personnes qui sont en dehors de notre ville et qui souhaitent aussi pouvoir profiter de notre centre-ville. *(Applaudissements.)*

Une voix. Bien parlé!

M^me^ Anne Carron (LC, ex-PDC). Le Centre est signataire de ce projet de délibération déposé au lendemain de la votation sur le parking Clé-de-Rive, lequel, on le sait, a été refusé très largement par la population de la ville. Face à ce constat clair, nous le rappelons, notre groupe a signifié sa volonté d'aller de l'avant dans l'aménagement du périmètre de la rue Pierre-Fatio, désormais sans le parking en sous-sol.

La rue Pierre-Fatio mérite d'être requalifiée, je crois que nous sommes nombreux à le penser, et ce projet de délibération PRD-289, signé par presque tous les partis, est un signal fort que nous entendons donner au Conseil administratif afin que ce dernier dispose rapidement des moyens nécessaires pour compléter les études liées à la piétonisation.

Depuis le dépôt de ce projet de délibération et la validation de l'initiative populaire municipale IN-7 par le Conseil d'Etat, ces montants ont été précisés par le Conseil administratif et ont donné lieu – M. Bosshard l'a rappelé – à un amendement de 200 000 francs supplémentaires qui a été expliqué en commission et que notre groupe a accepté vu sa pertinence.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est saisie de ce projet de délibération en juin 2021. Elle a poursuivi ses travaux conjointement à l'initiative populaire municipale IN-7, qui a été acceptée par ce plénum fin novembre. A cette occasion, notre groupe s'est dit convaincu de la démarche de

piétonisation, pour autant qu'elle fasse l'objet d'une consultation attentive des premiers milieux concernés – nous pensons aux habitants et aux commerçants. Le projet de délibération indique d'ailleurs à son article 4 que cette consultation est impérative. S'agissant des commerces, un soutien adapté devra leur être apporté durant les travaux, car ce sont eux qui contribuent par leur activité à rendre la cité vivante. Il n'y a d'ailleurs qu'à déambuler dans nos rues, le dimanche, pour s'en convaincre. Mais nous reviendrons là-dessus tout à l'heure dans le cadre des amendements déposés par le Parti libéral-radical.

Lors de précédents dialogues de sourds, nous avons aussi eu l'occasion de nous exprimer longuement sur l'amélioration de la qualité de vie apportée par la piétonisation, objet de ce projet de délibération – nous n'allons pas y revenir. J'aimerais cependant souligner qu'une piétonisation bien pensée offre bien plus d'avantages et n'empêche nullement l'accès des véhicules indispensables à l'activité et à la vie dans ces endroits.

Fort de cela, le Centre salue la disposition de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui vise à rendre l'espace public aux piétons et à le dynamiser. La loi a été plébiscitée à 68% par le peuple en 2016 avec le soutien du Parti démocrate-chrétien. *(Ndlr: devenu Le Centre le 1er janvier 2022.)* On ne peut dès lors que se réjouir que les choses avancent; à pas lents peut-être, mais elles avancent sûrement, et c'est à cela que nous voulons nous atteler.

Ce projet de délibération est le point de départ d'un processus qui demande à être étudié sérieusement. Toutes les spéculations sur le stationnement qui ont agité notre plénum trouveront une réponse pour autant bien sûr que notre Conseil donne son feu vert à ces études. Le Centre dit stop aux tergiversations sur les questions de stationnement et de circulation. Les discussions à venir se feront entre la Ville et le Canton à la lumière d'un cadre légal bien établi. Ces discussions échappent, faut-il le rappeler, à la compétence de ce Conseil, dont on n'attend pas qu'il fasse des calculs d'apothicaire mais qu'il ait plutôt une vision pour la ville de demain.

Vous l'aurez compris, le Centre dit oui à la poursuite du cheminement démocratique prévu par la LMCE et le droit supérieur sur les questions de piétonisation. Les crédits de réalisation seront soumis à la sagacité de notre Conseil, projets à l'appui, et seront susceptibles de référendum, ce qui devrait calmer les craintes de hold-up démocratique. Pour toutes ces raisons, nous accepterons ce projet de délibération.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne vous y trompez pas, nous ne voterons pas ce crédit. Nous ne voterons pas ce crédit qui est d'ailleurs une forme d'usurpation de l'initiative IN-7 elle-même

puisqu'il ne la concrétise en rien. Il ne fait que reprendre le projet Clé-de-Rive sans le parking… et même pas puisque la piétonisation proposée est largement inférieure à celle qui avait été proposée dans le projet Clé-de-Rive. Donc on se moque du monde!

On se moque du monde mais on dépense de l'argent puisqu'on réclame à nouveau 2,7 millions de francs pour continuer des études qui ont été faites pendant plus de dix ans et qui ont déjà coûté beaucoup d'argent. Finalement pour faire quoi? Pour faire quoi? Tout à l'heure, j'ai entendu M. Bosshard dire que les promoteurs, puisque ce sont les mêmes qui ont étudié le projet Clé-de-Rive, n'avaient finalement besoin que de 500 000 francs. Alors on fait quoi des autres 2,2 millions de francs? Ils vont dans la poche à qui? Moi, je vous pose la question, car tout ça n'est pas sérieux. Ou la commission n'a pas fait son boulot, ou il y a un binz puisque la commission a même augmenté le projet qui se montait initialement à 2,5 millions.

Donc non, tout ça, ça ne joue pas. Et finalement, c'est un peu facile de dire qu'on verra comment on fera avec le problème de la compensation des places de parc après l'étude, quand le projet d'application de l'initiative aura été présenté. Ce n'est pas sérieux! On verra… On verra quoi? On ne verra rien du tout! Déjà que l'on nous dit que l'on peut utiliser les prétendus 85% de places inoccupées du parking de Saint-Antoine! On voit bien que vous n'allez jamais au parking de Saint-Antoine puisque, la plupart du temps, il est complet; d'ailleurs, l'autre jour, il y avait la barrière devant. Donc, arrêtez de dire qu'il y a des places disponibles là-bas; il n'y en a pas. C'est faux, c'est un mensonge et c'est un prétexte pour aller de l'avant avec des choses totalement fausses.

Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, continuez dans cette direction! Malheureusement, vous allez le faire ce soir, mais nous allons nous y opposer, et il n'est pas exclu que nous nous y opposions aussi dans les urnes par un référendum. Parce que, qu'on ne s'y trompe pas, une fois qu'on aura voté ce crédit d'étude – que vous l'aurez voté – on fera comme d'habitude… On dira non, le crédit d'étude a été voté, de toute façon il faut faire la réalisation…

Alors nous, nous ne sommes pas contre la piétonisation – et je reviens à tous les exemples qui ont été cités par d'autres conseillers municipaux tout à l'heure. Vous nous dites qu'en France, un peu partout, il y a des zones piétonnes et que les commerçants sont contents, que ça marche bien. Mais pourquoi? Parce qu'il y a des parkings qui permettent aux gens de venir à proximité! Ils parquent leur voiture et, de là, ils déambulent dans les rues piétonnes. Mais ça, vous omettez de le dire.

Vous, vous voulez supprimer les places en surface. Vous continuez d'ailleurs de le faire régulièrement dans une application probablement abusive de la LMCE, et on continue chaque fois de grignoter le terrain… M. Azzabi parlait d'ailleurs

tout à l'heure d'une autre initiative *(ndlr: l'initiative populaire cantonale IN 182)* qui veut encore grignoter 1% chaque année sur le territoire. Mais allons-y! Ecoutez… Jouez cartes sur table! Dites tout de suite que vous êtes anti-bagnoles et que vous voulez supprimer les voitures dans toutes les villes et pas seulement au centre! Vous n'avez pas le courage de le dire. Vous n'osez pas aller jusque-là mais vous le pensez très fortement.

Donc non, ce n'est pas la bonne méthode. Ce projet est bâclé. D'ailleurs, pourquoi est-il bâclé? Ce n'est même pas un projet du Conseil administratif! Il a été déposé le lendemain de la votation sur le projet Clé-de-Rive. Donc non, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas étudié, il n'intègre pas la compensation des places de parking. Il n'y a aucune vision sur la concrétisation de l'initiative et la façon dont vous voulez l'appliquer. C'est du travail bâclé, c'est malheureusement du travail que le Conseil municipal fait habituellement…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. Je conclus… Nous nous y opposerons probablement jusque dans les urnes afin de consulter la population sur votre manière de faire et sur cette proposition. J'ai dit!

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical continue d'être très préoccupé par le peu d'informations qui nous sont communiquées et le peu de garanties que nous offre ce projet tel qu'il nous a été présenté.

Nous avons toujours, avec la fermeture, la piétonisation de Rive, cette problématique de report de trafic sur le boulevard Helvétique. Nous avions exactement le même problème avec le parking. Il faut arrêter… les voitures qui allaient entrer dans le parking ne sont pas celles qui allaient remplir le boulevard Helvétique! Donc ce report de trafic va se faire sur le boulevard Helvétique. Mais on nous dit qu'il n'y a pas besoin de supprimer les places pour voitures, notamment, que nous pouvons garder le boulevard Helvétique comme ça parce que, dans soixante, quatre-vingts ans, il n'y aura plus que 40% de voitures… Mais qu'est-ce qu'on fait pendant les soixante, quatre-vingts ans où nous aurons toutes ces voitures qui devront bien passer par un axe stratégique pour le Canton, pour la Ville – de Plainpalais au quai Gustave-Ador, au pont du Mont-Blanc?

On ne nous donne pas de réponses. La seule réponse qu'on nous donne, c'est que ça va aller… alors qu'on va devoir faire passer une piste cyclable, qu'on va devoir normalement agrandir des trémies pour que ça soit bien et supprimer les places pour voitures au boulevard Helvétique. Si M. Dal Busco ose nous dire

qu'on ne devra pas supprimer ces places au boulevard Helvétique parce que tout va bien, je ne sais pas ce qu'il va faire! Nous savons que nous devrons normalement supprimer 68 places de voitures à cet endroit – c'était ainsi dans l'ancien projet. Or, on n'en parle jamais dans ce projet-ci.

M. Sormanni a totalement raison. C'est un projet bâclé, a minima, et c'est pour ça que le Parti libéral-radical demande des garanties par le biais de ses amendements. Nous avons d'ailleurs un amendement qui demande au Conseil administratif qu'un plan de mobilité soit présenté qui garantisse que la fluidité du trafic routier aux alentours du secteur visé soit maintenue pour tous les utilisateurs – tous les utilisateurs! Nous ne sommes en effet pas à dire que nous sommes pro-bagnoles, ou à mort la piétonisation… Ce n'est pas ça. Nous insistons sur tous les utilisateurs de la route, que ce soient les TPG, les vélos, les piétons, les véhicules de livraison et les voitures.

C'est un projet a minima aussi parce que dans l'ancien projet Clé-de-Rive, tout ce qui englobait cet espace – la rue de la Tour-Maîtresse, la rue du Prince… – était aussi piétonnisé. Or, ça ne l'est plus dans ce projet-ci, ça n'a donc plus à être compensé, alors que l'on sait très bien que, dans le cadre de l'initiative de piétonisation des Rues-Basses et de la rue du Rhône *(ndlr: l'initiative IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé»)*, qui comprend aussi le secteur du rond-point de Rive, nous devrons compenser ces espaces-là. J'ai peur que ce projet soit a minima, et le Parti libéral-radical ne veut pas ça. Il veut une vraie piétonisation et des garanties qui nous permettront d'aller de l'avant dans ce projet. Pour l'instant, nous ne les avons pas.

M^me^ Delphine Wuest (Ve). On a l'impression, à vous entendre, que c'est la première fois qu'on va piétonniser quelque chose, qu'on est des précurseurs alors qu'a priori on est un peu en retard. Si on regarde la ville de Genève, il n'y a vraiment pas grand-chose qui soit piétonnisé pour l'instant. Finalement, on est à la traîne. Alors oui, on va copier Bordeaux, Zurich, toutes ces villes qui l'ont fait avant nous.

Vous allez me dire qu'à Zurich ou Bordeaux ils ont déjà leur parking souterrain alors qu'à Genève, à Rive, il n'y en a pas et donc nous demander comment nous allons compenser ces places. Alors si, en fait… A Rive, il y a déjà un parking souterrain. Il est vraiment pile sous les Halles de Rive. Et puis, juste un peu aux alentours, il y a les parkings du Mont-Blanc, de Saint-Antoine, de la Terrassière, de Villereuse, et il y a les parkings de la gare CEVA des Eaux-Vives. Certains diront: «Ah, mais la gare CEVA des Eaux-Vives, c'est hyper loin!» Eh bien, c'est à deux arrêts de tram de Rive. Donc, sur la compensation, on a déjà la réponse. Moi, je ne vais pas redire tout ce qui a déjà été dit plusieurs fois puisqu'on est en troisième débat, mais j'aimerais m'arrêter sur les quatre

amendements. Je me tourne déjà vers le Parti libéral-radical – vous transmettrez, Monsieur le président…

Si vous voulez dire oui à cette piétonisation, faites-le. Tout le monde a le droit de se tromper, de changer d'avis. Vous n'êtes pas obligés d'y mettre des conditions pour faire semblant que vous n'avez en fait pas vraiment changé d'avis, mais finalement oui, quand même… Vous pouvez simplement accepter ce projet de délibération comme il est puisque tout est déjà dedans. Sinon autant dire qu'il faut rajouter aussi dans le texte la loi d'application fédérale sur la circulation routière et toutes les lois concernées, comme ça on aura un texte qui fera à peu près treize centimètres d'épaisseur; tout serait bien inclus dedans et on serait bien sûrs qu'on respecte la loi…

J'en viens à vos amendements, et je vais aller dans l'ordre… Le premier demande un plan détaillé qui parle de la compensation pour que tout soit bien présenté, bien écrit. Eh bien, si vous votez ce texte, vous allez l'avoir, cette réponse. Au fond, vous nous dites: «On vous donne de l'argent pour nous faire un crédit d'étude, nous dire comment vous allez travailler, comment notamment vous allez compenser.» Mais il n'y a pas besoin de le réécrire. C'est un peu un pléonasme que de nous dire que vous aimeriez qu'on respecte la loi car c'est implicite. Ça va se faire; la loi sera forcément respectée au niveau des compensations.

J'aimerais juste faire un aparté pour M. Sormanni, concernant les histoires de parking – complet, pas complet… – et de compensation, notamment au parking de Saint-Antoine. On parle de ces 85 places… Eh bien, ce calcul-là, c'est le Canton qui l'a fait, c'est l'Office cantonal des transports; ce n'est pas nous. Ce sont eux qui ont dit qu'il y avait 85 places disponibles. Ce n'est pas moi en l'occurrence… Bref.

J'en viens à l'amendement 2… Il faudrait indemniser tous les commerçants… C'est étrange parce que, pour le projet Clé-de-Rive où il y avait quand même un chantier bien plus énorme qui aurait duré bien plus longtemps et ennuyé bien plus longtemps les commerçants, il n'y a pas eu d'indemnisation prévue. Vous n'y aviez pas pensé, à ces commerçants. Donc d'y penser tout d'un coup, c'est un peu démagogique. Vous auriez mieux fait d'y penser à l'époque parce qu'à l'époque il y avait vraiment besoin de penser à ces commerçants qui allaient souffrir avec ces énormes travaux. Si la loi permet déjà de les indemniser, pourquoi remettre ce point à nouveau dans un amendement? Et si ce n'est pas le cas, vous mettez le doigt dans un engrenage qui fera que, à chaque fois qu'il y aura des travaux, il faudra les indemniser. *(Brouhaha.)*

Une voix. Normal!

M^me^ Delphine Wuest. Eh bien, ça, il faudrait en discuter, c'est un autre projet.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). On continue à fermer les rues, ça les aidera, les commerçants… *(Brouhaha.)*

M^me^ Delphine Wuest. Est-ce que tous ces messieurs qui parlent sur mon temps de parole peuvent, s'il vous plaît, se taire pour que je puisse continuer de parler?

Le président. S'il vous plaît, poursuivez, Madame la conseillère municipale…

M^me^ Delphine Wuest. L'amendement 3 demande une fluidification du trafic routier aux alentours. Eh bien oui, forcément qu'il y en aura aussi, de la fluidité, puisque le Canton est en train de mettre en place un plan pour diminuer de 40% les transports individuels motorisés (TIM) d'ici à 2030. D'ici à 2030, ce n'est pas dans soixante ans! C'est dans huit ans! Donc il va falloir se relever les manches, mettre les bouchées doubles et mener plein d'actions dans ce sens. Piétonniser un espace, ça va dans ce sens, passer toutes les rues à 30 km/h, ça va dans ce sens aussi. Le trafic va forcément se limiter car tout le monde le veut, le Canton compris, et nous aussi. Du coup, diminuer le nombre de voitures va fluidifier le trafic.

L'amendement 4… De nouveau, il n'y a pas besoin de le voter non plus…

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^me^ Delphine Wuest. Je vais conclure… C'est l'histoire de l'accès des livraisons. C'est exactement comme quand on entend dire: «On va fermer une rue? Mon Dieu, s'il y a un feu, comment les pompiers vont pouvoir passer?» Ça fait partie des choses qui se font automatiquement. On n'a donc pas besoin de voter cet amendement.

J'aimerais pour conclure revenir à l'histoire des commerçants et des habitants. Ils sont déjà mentionnés à l'article 4 de ce projet de délibération, puisqu'il est noté que ces travaux devraient se faire en concertation avec les commerçants mais aussi avec les habitants, les personnes à mobilité réduite, les TPG, et l'association des marchés de Genève, qui est la première concernée. Je vous remercie. Nous refuserons bien sûr les amendements et voterons le texte initial tel qu'amendé en commission.

42. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

43. Interpellations.

Néant.

44. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous allons arrêter nos débats et reprendrons après la pause à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit. N'oubliez pas les cartes.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 5828

2. Communications du Conseil administratif 5828

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5829

4. Questions orales 5831

5. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377) 5848

6. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479) 5848

7. Motion du 4 juin 2020 de Mmes et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Yves Steiner, Rémy Burri, Vincent Latapie, Maxime Provini, Alia Meyer, John Rossi, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Stop et abolition des taxes pour l'année 2020» (M-1542) . . . 5849

8. Motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571) 5849

9. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Yves Herren, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Charlotte Nicoulaz, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Denis Ruysschaert, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Maxime Provini, Patricia Richard, Sébastien Aeschbach, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini et Daniel Sormanni: «Pour l'utilisation de bitume vert de couleurs claires» (M-1578) 5851

10. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Soutenons nos jeunes en études qui ne trouvent pas de stage obligatoire de fin de scolarité» (M-1579) 5852

11. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Des stages en plus pour nos jeunes» (M-1586) 5853

12. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Arnaud Moreillon, Salma Selle, Oriana Brücker, Ana Maria Barciela Villar, Amanda Ojalvo, Matthias Erhardt, Anne Carron, Marie-Agnès Bertinat, Dalya Mitri Davidshofer, Julie Frossard, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini: «Addiction aux jeux d'argent en ligne en période de Covid-19» (M-1581) 5854

13. Motion du 25 novembre 2020 de Mmes et MM. Rémy Burri, Alia Chaker Mangeat, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Patricia Richard: «Modification de la loi cantonale régissant la perception de la taxe professionnelle» (M-1582) 5855

14. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat et Daniel-Dany Pastore: «Un vrai scandale: la Ville de Genève imprime à Fribourg» (M-1584) 5855

15. Motion du 12 décembre 2020 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préservons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève» (M-1585) 5856

16. Motion du 20 janvier 2021 de Mmes et MM. Arnaud Moreillon, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet et Christel Saura: «Développer une politique de réorientation professionnelle pour les professions utiles à des politiques publiques communales» (M-1590). 5857

17. Motion du 20 janvier 2021 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Anne Carron, Fabienne Beaud, Yasmine Menétrey et

Marie-Agnès Bertinat: «Les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC)» (M-1591) 5858

18. Résolution du 20 janvier 2021 de Mmes et MM. Ana Maria Barciela Villar, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Dorothée Marthaler Ghidoni, Amanda Ojalvo, Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux et Alia Chaker Mangeat: «Prévenir les expulsions des locataires et des sous-locataires» (R-276)..... 5859

19. Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Pierre-Yves Bosshard, Dalya Mitri Davidshofer, Ahmed Jama, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Amar Madani, Maxime Provini, Michèle Roullet, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Gazi Sahin, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Pascal Holenweg et Christiane Leuenberger-Ducret: «Terrasses solidaires!» (M-1593)..... 5861

20. Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Elena Ursache, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «Les jeunes, particulièrement victimes des politiques d'exception: prendre en compte leurs perspectives pour leur avenir» (M-1594)..... 5862

21. Motion du 9 février 2021 de Mme et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon et Pierre Scherb: «Réduisons la vitesse des trains à la hauteur de Châtelaine à 30 km/h» (M-1595)..... 5864

22. Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Monica Granda: «Renforcer les mesures en faveur de la mobilité piétonne» (M-1598) 5866

23. Motion du 9 mars 2021 de Mmes et MM. Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Monica Granda, Ahmed Jama, Denis Ruysschaert et Laurence Corpataux: «Promotion de la diversité au

sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche» (M-1600) 5868

24. Motion du 10 mars 2021 de MM. et Mme Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Didier Lyon et Pierre de Boccard: «Pour une démolition/reconstruction du bâtiment du Bout-du-Monde sans suppression des terrains de football» (M-1604) 5871

25. Motion du 10 mars 2021 de Mmes et MM. Louise Trottet, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Léonore Baehler et Valentin Dujoux: «Occupons l'inoccupé, des bureaux pour les sans-abris!» (M-1605). 5872

26. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Yves Herren, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Vincent Milliard, Valentin Dujoux, Denis Ruysschaert et Delphine Wuest: «Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école» (M-1609) 5875

27. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Laurence Corpataux, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Michèle Roullet, Nadine Béné, John Rossi et Didier Lyon: «Redonnons la vie à nos vélos: identification pour réutiliser et recycler» (M-1611) 5876

28. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Pour embellir les écopoints installés en ville de Genève en période estivale» (M-1612) 5877

29. Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Maryelle Budry, Livia Zbinden, Monica Granda, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten et Laurence Corpataux: «Pour des marquages sécurisants et sécurisés en matériau luminescent» (M-1613). 5879

30. Motion du 28 avril 2021 de M. Pascal Holenweg: «La gratuité des transports publics, pour g et tous, sans privilège» (M-1614) 5880

31. Motion du 28 avril 2021 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Christel Saura, Ahmed Jama, Alia Chaker Mangeat, Paule Mangeat, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Monica Granda, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini: «Mieux que Netflix, les collections des bibliothèques municipales s'invitent chez vous» (M-1617) 5882

32. Motion du 28 avril 2021 de MM. et Mmes Théo Keel, Paule Mangeat, Christel Saura, Dorothée Marthaler Ghidoni, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon et Pascal Holenweg: «Pour que la Ville mette en place des ateliers d'écriture de biographies Wikipédia consacrées aux femmes* en lien avec la Ville de Genève» (M-1620) 5884

33. Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue» (M-1623) 5885

34. Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Pierre de Boccard, Maxime Provini, Delphine Wuest, Timothée Fontolliet, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat et Gazi Sahin: «Vélo en Ville, ne restons pas à plat!» (M-1624) 5887

35. Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Christel Saura, Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Livia Zbinden et Alain de Kalbermatten: «Pour une application mobile claire au service de la population de la Ville de Genève!» (M-1625) 5888

36. Motion du 9 juin 2021 de Mmes et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Monica Granda, Livia Zbinden, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Michèle Roullet et Alain de Kalbermatten: «Maintenir des places de parking en surface pour les personnes à mobilité réduite» (M-1628) 5890

37. Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Dorothée Marthaler Ghidoni, Théo Keel et Oriana Brücker: «Repas à l'emporter, contenants consignés» (M-1626) 5891

38. Motion du 29 juin 2021 de Mmes et MM. Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Christel Saura, Théo Keel et Laurence Corpataux: «Soutenons la colocation solidaire à travers le projet Lazare!» (M-1630) 5892

39. Motion du 29 juin 2021 de Mmes et MM. Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Roullet, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Yves Steiner et Alia Meyer: «Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub!» (M-1632) 5894

40. Motion du 29 juin 2021 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Oriana Brücker, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Théo Keel: «Adhérer à l'Appel du Rhône et donner les moyens au fleuve de défendre son intégrité et protéger les conditions d'existence des générations futures» (M-1633) 5895

41. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et Mmes Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Piétonisation de Rive sans parking souterrain» (PRD-289 A/B). Troisième débat. 5896

42. Propositions des conseillers municipaux 5907

43. Interpellations 5907

44. Questions écrites 5907

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci